

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 5 novembre 1918.

N° 6.

RAPPORT DU TRAVAIL FAIT PAR LES CONSTRUCTEURS CANADIENS DE CHEMINS DE FER DURANT LA GRANDE GUERRE

Ils ont réparé des vingtaines de milles de chemins de fer détruits par les Allemands et construit bien des ponts.

Ils suivaient de près les Allemands en retraite.

Le rapport suivant du travail accompli par les troupes canadiennes de chemins de fer en France durant le mois de septembre, a été reçu de sir Edward Kemp, ministre d'outre-mer des forces militaires du Canada:

"Tous les bataillons canadiens de troupes de chemins de fer ont travaillé à leur maximum durant le mois de septembre. Pendant ce mois l'ennemi a été forcé de se retirer sur pratiquement tout le front britannique. Là où notre avance était bien marquée, comme dans la zone des 3^e et 4^e armées, on employa le plus grand nombre possible d'unités de construction, à l'établissement de voies larges.

"Un de nos bataillons travailla en commun avec des ingénieurs français. Tous les efforts possibles furent faits pour avancer nos lignes dans le sillage de notre offensive. Le 6, l'ennemi fut forcé de se retirer de la rive est du canal de la Somme. L'unité mentionnée ci-dessus reçut la tâche de reconstruire trois ponts en bois au-dessus du canal et de la rivière. Ce travail devait être exécuté pour qu'il fut possible de procéder avec d'autres travaux de construction. Les ponts furent reconstruits avec une rapidité digne des plus grands éloges et les lignes dans la direction de l'est purent être continuées sans retard. En plus de la reconstruction de la voie principale, ce bataillon construisit au cours du mois de septembre, 22 ponts, dont quatre aux arches en poutres d'acier, tandis que les autres reposaient sur des poutres ou des traverses en bois. Deux ponts à piliers construits par ce bataillon au-dessus de la Somme, comprenaient chacun neuf arches d'environ 15 pieds. Le même bataillon a reconstruit durant le mois 72.8 milles de voies ferrées, et dans chaque cas le travail a été terminé à l'heure fixée par les autorités militaires, souvent pas mal plus tôt.

LE TRANSPORT FUT CONSIDÉRABLE.

La quantité de trafic qui s'est faite sur ces lignes, n'a pas été égalé, sans aucun doute, depuis le

"LE BULLETIN"

A consulter en 11^{ème} et 12^{ème} pages:

La table des matières parues dans les numéros du mois d'octobre.

début de la guerre. L'une des têtes de ligne eut à manœuvrer 74 trains en une seule journée et cela dans les 8 jours qui suivirent la construction de la ligne.

En plus de son travail de construction de voies ferrées et de ponts, ce bataillon dut encore rebâtir les postes d'approvisionnement d'eau pour les trains, les plates-formes, etc.; et il eut à déblayer bien des ruines laissées par l'ennemi sur son passage.

Un autre bataillon travaillant avec la troisième armée eut à exécuter une lourde besogne. Il lui fallut remplir les abris et les tranchées et enlever les embarras de fil de fer barbelé. Dans bien des cas les arches en bois des vieux ponts avaient été détruites par des explosions; tandis que les fils à signaux et les débris de toutes sortes s'accumulaient sur la voie. Sa tâche de déblayer tout cela était formidable dans certains cas. Parfois les terrassements avaient été grandement endommagés par les boulets et les bombes; les rails et les dormants étaient brisés et dispersés en tous sens. Des détachements travaillaient de 7 heures du matin à 8 heures du soir presque tous les jours. La vieille voie avait généralement été détruite par l'explosion de mines composées de 10 bâtons de perdites, enterrés par l'ennemi environ 2 pieds sous terre toutes les 3 longueurs de rails. Quand les défenses de la ligne Hindenburg furent atteintes, le travail de reconstruction devint particulièrement difficile à cause de la grande valeur naturelle des défenses préparées par l'ennemi, des abris souterrains et des débris causés par la bataille. En dépit de tous ces obstacles, des progrès précieux furent faits, et sur la ligne principale, et

[Suite à la page 4.]

LE CANADA POURVOIT LUI-MÊME À LA FORMATION DE SES RADIOTÉLÉGRAPHISTES

Après avoir reçu l'enseignement nécessaire à l'école de l'État, ces opérateurs sont employés dans les nouvelles stations de télégraphie, sur les navires de patrouille et les transports de l'Amirauté---Ce service est très populaire.

Parmi les différentes divisions du service naval canadien, celle de la radiotélégraphie n'est pas la moins importante. Depuis le commencement de la guerre, en août 1914, le nombre des stations nouvelles de télégraphie sans fil que cette division a érigées, équipées et mises en exploitation sur les navires et sur les côtes, s'est accru considérablement; car ce nombre comprend les stations navales des côtes du Canada, les navires de patrouille canadiens et les transports de l'amirauté au service du Canada.

Afin de fournir des télégraphistes aux différentes stations côtières et aux navires, au nombre desquels se trouvent les navires mentionnés plus haut, on a inauguré une école de radiotélégraphie à Halifax.

Après l'explosion qui s'est produite dans le port de cette ville en septembre 1917, les dégâts subis et l'absence de local approprié ont nécessité le transport de l'école à Ottawa en janvier 1918, et l'enseignement se donne au n° 379 rue Wellington depuis cette date.

Les candidats qui se destinent à l'école de radiotélégraphie navale adressent leurs demandes d'inscription au ministère du Service Naval, à Ottawa, et la longue liste de ceux qui attendent leur admission démontre la popularité de cette division du service.

Les candidats à l'inscription à cette école doivent posséder les qualités suivantes:

(a) Sujets britanniques de naissance, nés de parents dont ni l'un ni l'autre n'a été de nationalité ennemie.

(b) Age, de 18 à 26 ans.

(c) Les candidats doivent subir l'examen médical régulier de la R.V.M.R.C.

(d) Cours régulier de High School ou instruction équivalente, la préférence étant accordée aux candidats immatriculés.

(e) Aptitude à transmettre ou recevoir au moins douze mots à la minute, d'après le code continental Morse.

Les candidats sont admis à l'école de radiotélégraphie après un examen de concours. Ces concours ont lieu périodiquement sous la direc-

tion des officiers en radiotélégraphie du ministère, dans les différents centres canadiens tels qu'Ottawa, Montréal, Toronto, Halifax, etc. Une fois admis à prendre du service, les candidats heureux sont nommés aspirants à l'école de radiotélégraphie en qualité d'élèves en télégraphie sans fil, R.V.M.R.C., grade qui correspond à celui d'officier non breveté. Quand ils ont terminé leur cours et passé avec succès l'examen de promotion au grade de radiotélégraphiste de quatrième classe, leur nomination est confirmée. Les promotions subséquentes dépendent des états de service, de la bonne conduite et du degré de compétence du sujet.

UN PERSONNEL D'EXPERTS.

L'édifice actuel de l'école peut recevoir quatre-vingts élèves; ce nombre, toutefois, a été dépassé en plusieurs occasions pendant l'année courante, à cause des exigences pressantes du service. Le personnel enseignant comprend quatre instructeurs radiotélégraphistes, un instructeur d'exercice et de discipline et un instructeur visiteur qui enseigne aux élèves télégraphistes en service à l'école le maniement des codes maritimes et des livres qui expliquent en partie les fonctions des radiotélégraphistes nommés à une station radiotélégraphiste de bord ou côtière.

La période accordée pour la formation d'un élève en radiotélégraphie est de trois mois, bien que la majorité des élèves terminent leur cours et passent avec succès leur examen de promotion en huit ou dix semaines, environ. Outre la partie technique, le cours d'instruction comprend un cours complet d'école de peloton, d'exercices de mousqueterie, de maniement et d'entretien du fusil, de manœuvres, d'études sur le compas, etc. Le cours de radiotélégraphie comporte de la télégraphie jusqu'à la vitesse de 20 à 25 mots à la minute, la théorie de l'électricité appliquée aux appareils de radiotélégraphie, le fonctionnement pratique des installations de télégraphie sans fil et la procédure adoptée pour la transmission et la

[Suite à la page 2.]

SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE!

LE CANADA POURVOIT LUI-MÊME À LA FORMATION DE SES RADIOTÉLÉGRAPHISTES.

[Suite de la page 1.]

réception des messages radiotélégraphistes de bord, des messages de transport naval et militaire et des messages de navires de commerce. Afin d'accoutumer autant que possible, pendant leurs cours, les élèves en radiotélégraphie aux conditions que rencontrent dans la réalité les radiotélégraphistes en fonctions, on leur permet pendant certaines périodes de copier des signaux réels de radiotélégraphie tels qu'ils sont transmis par des stations à grand rayon des côtes canadiennes et américaines; les messages ainsi transmis sont des dépêches aux journaux, des informations de guerre, etc. Par ce moyen, les élèves en radiotélégraphie s'accoutument graduellement à surmonter la difficulté, qu'éprouvent communément les radiotélégraphistes pendant les premiers mois de leurs fonctions en activité de service, de pouvoir recevoir et transmettre les dépêches avec exactitude, de façon à vaincre les conditions atmosphériques qui, à certains moments, rendent très ardue et quelquefois virtuellement impossible la réception des messages.

IMPORTANCE DE LA DISCIPLINE.

Pendant le cours des élèves en radiotélégraphie, on accorde une attention spéciale à l'important facteur de la discipline, qui est absolument essentiel dans tout service, et tant que dure la période de formation on s'efforce d'en inculquer fortement les principes dans l'esprit des élèves. Ces derniers, à leur libération comme radiotélégraphistes de quatrième classe, tout en étant capables de remplir les fonctions de radiotélégraphistes dans les forces navales de Sa Majesté, se rendent parfaitement compte de leurs responsabilités à titre d'officiers de ce corps en activité.

À sa sortie de l'école avec le grade de radiotélégraphiste de quatrième classe, un élève en radiotélégraphie est généralement affecté au service de bord d'un navire de patrouille maritime en qualité de radiotélégraphiste cadet, pour qu'il puisse acquérir de l'expérience tant dans la transmission et la réception réelle des messages radiotélégraphiques que dans l'entretien nécessaire des appareils eux-mêmes, afin que l'installation soit maintenue en état convenable de fonctionnement. Après une douzaine de mois de service comme radiotélégraphiste cadet, un radiotélégraphiste de quatrième classe, avec de la bonne conduite et de la compétence, est susceptible de promotion au grade de radiotélégraphiste de troisième classe et voit s'ouvrir la perspective d'obtenir la direction d'une petite installation sur un navire de patrouille maritime, ou la nomination à un poste de radiotélégraphiste à bord d'un transport ou à l'une des nombreuses stations côtières exploitées par le service naval sur la côte du Pacifique, ou sur celles de l'Atlantique, de la baie d'Hudson ou de Terre-Neuve.

Voici les taux de solde:

Radiotélégraphiste en chef, à la promotion, \$2.40 par jour; après deux ans,

\$2.60 par jour; après quatre ans, \$2.80 par jour.

Radiotélégraphiste de 1re classe, à la promotion, \$2.10 par jour; après deux ans, \$2.30 par jour; après quatre ans, \$2.50 par jour.

Radiotélégraphiste de 2e classe, à la promotion, \$1.90 par jour; après deux ans, \$2.10 par jour; après quatre ans, \$2.30 par jour.

Radiotélégraphiste de 3e classe, à la promotion, \$1.70 par jour.

Radiotélégraphiste de 4e classe, à la promotion, \$1.50 par jour.

Elève de radiotélégraphie, à la promotion, 75 cents par jour.

Les allocations suivantes sont également accordées:

Allocations de logement, de nourriture, de chauffage et d'éclairage, \$1.50 par jour (payables quand ces choses ne sont pas fournies par le ministère).

Allocation de vêtement.

Une allocation en espèces pour le vêtement est accordée comme suit:

Lors de l'enrôlement \$110
Annuellement, ensuite, pour renouvellement 65

Allocation de subsistance.

Les taux suivants sont payés en voyage à titre d'allocation de subsistance:

Pour absence de plus d'une nuit ou de plus de 24 heures, \$3.75.

Pour plus de 9 heures, mais sans absence de nuit, \$1.90.

Pour absence de plus de 5 heures mais de moins de 9 heures, 95 cents.

Pour les voyages à l'ouest de Port-Arthur, on alloue un excédent de 65 cents, 35 cents et 15 cents suivant la durée de l'absence.

Allocation d'absence.

\$30 par mois.

Allocation de "l'officier directeur".

Station de 1re classe	55 cents par jour.
ou l'équivalent	
Station de 2e classe	40 " "
Station de 3e classe	20 " "
Station de bord, 1re classe	20 " "
Station de bord, 2e classe	10 " "

Allocation spéciale pendant la durée du service dans les stations très isolées, de 10 cents à 50 cents par jour, suivant les stations.

TRAVAIL BILINGUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

La campagne d'été du Women's Institute au Nouveau-Brunswick, se terminait le 30 septembre. Sous les auspices de la division du Women's Institute du ministère de l'agriculture provincial, Mme J. W. V. Lawlor a visité chaque institut. Mlles Elizabeth Nutter et Jessie Van Wart, graduées en science domestique du séminaire d'Acadia, Wolfville, N.-E., ont visité les instituts, particulièrement dans le but de faire des démonstrations pour les substituts du blé, tels que les pommes de terre, la farine d'avoine, la farine de maïs, de sarrasin et de riz dans la préparation du pain à levain, des pains chauds et des gâteaux. Mlle Alice Michaud, graduée en science domestique de St-Pascal, Québec, a fait la visite et les démonstrations de la mise en conserve et la substitution du blé pour les instituts français. Dans les instituts où se trouvaient des membres de langue française et de langue anglaise, les démonstrations ont été faites dans l'une et l'autre langue par des personnes attirées. Ainsi les deux nationalités sont équitablement représentées. La province compte cent sept succursales du Women's Institute.

EN AVANT L'EMPRUNT!

LA GRIPPE ESPAGNOLE FAIT FORCE MAJEURE

Règlements de surestaries suspendus pour les chemins de fer.

La Commission des chemins de fer vient de rendre une décision importante à l'effet que les frais de surestaries ne devront pas être chargés pour les wagons retardés par suite de l'épidémie de grippe espagnole qui sévit actuellement.

La Commission a reçu de la compagnie James Shearer, Ltée, de Montréal, la lettre suivante:

Dans nos cours, à Montréal, tout travail est suspendu pratiquement à cause de l'épidémie de grippe espagnole et nous apprenons que la Eagle Lumber Co., de Saint-Jérôme, où nous expédions des matières qu'elle doit apprêter pour nous, se trouve dans le même cas et il est tout probable que des wagons seront en surestaries avant même que nous puissions commencer à les décharger.

Comme cette situation est tout à fait hors de notre contrôle, nous vous demandons s'il ne serait pas possible de faire des arrangements afin de retarder les frais de surestaries jusqu'à la fin de l'épidémie.

Nous espérons que vous pourrez faire quelque chose pour nous venir en aide, autrement les compagnies de chemin de fer devront nous imposer de fortes charges par suite de la maladie inévitable de nos employés.

Les règlements concernant la surestaries des wagons ne prévoient pas un cas de ce genre. Bien que ces règlements aient été rédigés à la suite de négociations et de conventions entre les expéditeurs et les compagnies, on n'avait aucunement songé à un cas comme celui-ci. Il ne saurait y avoir de doute quant aux effets de l'épidémie actuelle. Les chemins de fer eux-mêmes sont impuissants à transporter les marchandises concurremment. Un grand nombre de wagons mis en mouvement ne peuvent être rendus à destination pour la simple raison de la quantité considérable d'employés de chemins de fer qui sont atteints de l'influenza. C'est là un fait bien connu et admis généralement par le monde des expéditeurs.

Les mêmes conditions s'appliquent précisément aux employés des établissements industriels et autres. A mon point de vue, il serait absolument injuste et inconvenable d'imposer des peines à des expéditeurs qui ne peuvent accepter de wagons vu les ravages causés parmi leurs employés par l'épidémie. La question est parfaitement hors de leur contrôle. On ne saurait exiger de surestaries dans de telles conditions; et, d'après moi, on devrait notifier aux compagnies de chemin de fer de ne pas charger de surestaries et, si cela est nécessaire, un ordre contenant l'amendement approprié sera donné couvrant cette date.

(Signé) H. L. DRAYTON.
25 octobre 1918.

L'emprunt de la Victoire lancé sous les plus heureux hospices sur tous les points du Canada.

Un bon de l'Etat est à la fois une garantie et une commodité: une garantie contre la pénurie ultérieure et une commodité en cas d'urgence parce qu'on peut le négocier dans le temps de le dire.

UTILISATION DES CARTES D'ENREGISTREMENT

Un nouveau règlement va permettre aux autorités locales d'en tirer profit.

Les autorités de certaines localités ont demandé à la Commission canadienne d'enregistrement de leur fournir des renseignements contenus dans les cartes d'enregistrement et qui peuvent leur être utiles. En conséquence, le règlement a été modifié par l'adoption de la disposition suivante:

Dans tous les cas où elle juge convenable et raisonnable et conforme à l'intérêt public de le faire, la commission peut, à la demande de l'autorité provinciale, municipale ou locale, fournir un état de tous détails contenus dans les cartes d'enregistrement et qui peuvent être utiles à l'autorité requérante, subordonnée, toutefois, au paiement par la dite autorité de telle somme d'argent que le secrétaire de la commission certifie représenter les frais d'extraction et de transmission des détails susdits.

Viande de baleine.

Au cours de l'été, plus de 1,000 tonnes de viande de baleine gelée ont été expédiées de la côte du Pacifique à Boston. La compagnie Victoria Whaling, Ltée, de Victoria, C.-B., compte préparer de 30,000 à 50,000 caisses de viande de baleine cette saison, à ses entrepôts de Kyquot.

Les baleines sur la côte du Pacifique donnent un rendement de 3 à 12 tonnes de viande, employées pour les conserves et les viandes gelées; on ne retire pas de viande d'une baleine prise depuis plus de 24 heures. La baleine n'est pas un poisson, mais un mammifère à sang chaud. A l'analyse, la viande ressemble au bœuf salé et au mouton. Elle contient 34 pour cent de protéine, le tissu principal contenant des matières sanguines, contre 13 à 14 pour cent dans le mouton ou le porc.

La vente de la viande de baleine n'est pas encore très répandue au Canada et aux Etats-Unis, mais il y en a une bonne partie d'expédiée à Samoa et à Fiji.

Contrats accordés.

Les contrats suivants ont été accordés:

St-Jean, N.-B., (terrains de l'exposition), construction d'édifices pour le mess des soldats et pour le corps de garde. Ordre en conseil du 12 octobre 1918, acceptant la soumission de Kane et Ring, de St-Jean, N.-B., au montant de \$20,588.

London, Ont., construction d'un tuyau d'égoût principal pour les édifices de l'hôpital général. Ordre en conseil en date du 12 octobre 1918, acceptant la soumission de la compagnie John Hayman et Fils, de London, au montant de \$10,945.

Tracteur et entrepreneur.

Un mouvement qui a son origine à Montréal et qui a reçu des adhésions à Chatham, Ont., pourrait bien s'étendre à tout le Canada. Il s'agit des méthodes de l'entreprise industrielle appliquées aux terres arables. Des citoyens possédant un petit pécule sont à former des syndicats pour acheter des tracteurs et faire labourer les terres inoccupées sous la direction d'entrepreneurs praticiens.

LE BUREAU DE CONCILIATION ET LE DIFFÉREND DE PORT-HOPE

On établit une échelle de salaires pour tous les ouvriers — Texte du règlement.

Le Bureau de conciliation qui a fait enquête sur le différend ouvrier à Port-Hope a rendu la décision suivante:

Au sujet de l'Acte d'enquête sur les différends industriels, 1907, et d'un différend entre la "Compagnie Nicholson File" de Port-Hope (patrons) et ses employés, membres de l'Union ouvrière fédérale N° 54, des "File Workers" (employés).

A l'honorable T. W. Crothers, C.R.,
Ministre du Travail.

Le bureau de conciliation et d'enquête que vous avez nommé pour s'enquérir de ce différend, a tenu une réunion en la ville de Port-Hope, le 22, le 23 et le 24 d'octobre 1918, à laquelle étaient présents M. H. W. Harper, M. A. Rowe, représentant les hommes. M. E. N. Thurber et M. F. J. Briden, gérant et surintendant respectivement de la compagnie à Port-Hope, représentaient les patrons.

Le différend portait sur les taux de salaires qui doivent être payés à la classe d'ouvriers employés par la compagnie et sur le salaire pour travail supplémentaire ainsi que sur les salaires qui doivent être payés aux ouvriers employés dans la manufacture de la compagnie; et les employés demandèrent que la compagnie reconnaisse leur union ouvrière en permettant la nomination d'un comité, au besoin, devant s'occuper de questions contentieuses.

Le bureau n'a négligé aucune occasion ni épargné aucun effort en vue d'atteindre un règlement à l'amiable, sans entrer dans la question de preuves, mais les intéressés n'ayant pu être mis d'accord sur tous les sujets en litige, le bureau procéda à l'audition de témoins.

De la part des hommes, on fit entendre des témoignages établissant le coût de la vie à Port-Hope et le taux de gages payés aux employés occupés à un travail semblable à Port-Hope et dans d'autres villes et la compagnie soumit également la preuve établissant les gages payés pour travail manuel en des institutions semblables pour toute la province.

Les ouvriers prétendirent qu'ils avaient droit à une augmentation de 23 pour 100 pour tous ceux gagnant \$3 au moins par jour et une augmentation de 18 pour 100 pour ceux gagnant au-dessus de \$3 et allant jusqu'à \$3.50 par jour, et une augmentation de 18 pour 100 sur tout travail à la pièce et demandèrent pour les ouvriers \$2.50 par jour de travail de 10 heures. La compagnie d'autre part prétendit qu'ayant récemment augmenté les gages de ses employés sur toute la ligne, les taux actuels étaient suffisants, étant données les conditions actuelles à Port-Hope.

Les témoins suivants comparurent de la part des employés: M. A. Howe, Wm. Mallett, Wm. Lowe, Wm. Douglas, Chas. Lyall, W. L. Rathé, F. Page et Chas. Cornthwaite.

Le bureau, après avoir soigneusement considéré la preuve soumise et entendu les plaidoiries des parties intéressées au différend, décida à l'unanimité que l'échelle de gages qui suit, est juste et raisonnable pour les patrons et leurs employés à Port-Hope:

Clause n° 1.—Le taux minimum pour employés au-dessous de 18 ans, ne doit pas être moins de 20 cents par heure au début, avec une augmentation de 2½ cents par heure après un mois de service et une augmentation additionnelle de 2½ cents par heure après avoir été trois mois au service de la compagnie.

Clause n° 2.—Le taux minimum pour les ouvriers de 18 ans ou plus, ne doit pas être moins de 32 cents par heure avec une augmentation de 3 cents par heure après un mois de service et une augmentation additionnelle, de 2½ cents par heure après trois mois de service.

Clause n° 3.—Que tous les ouvriers de 18 ans ou plus ayant servi plus de trois mois et recevant moins de 35 cents par heure, pour travail de jour, doivent recevoir une augmentation de 15 pour 100.

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Articles.	Endroit de livraison.	Date de livraison.
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—		
Médicaments	Ottawa	14 novembre
Cathéters	"	11 "
Accessoires de rayons-X	Regina	21 "
Accessoires de chirurgie	Halifax	17 "
Médicaments	Ottawa	6 "
Balais de fil métallique	"	25 octobre
Couvertures imperméables	"	29 "
Leviers	"	25 "
Bois d'allumage	"	29 "
Courroies frontales et pectorales pour transports de fardeaux	"	29 "
Bâtons de police	"	5 novembre
Sacs à sable	"	6 "
Piquets pour réseaux de fil de fer barbelé	Vancouver	6 "
Canevas de coton	Ottawa	6 "
Insignes	"	4 "
Surtoits de bouchers	"	4 "
Pommes de terre et légumes	"	4 "
Poisson	Fredericton	5 "
Concentré liquide de bœuf	En tout lieu	31 octobre
Sucre	D.M. 1, 2, 3, 4 et 7	29 "
Pommes de terre	Toronto	28 "
Paille pour literie des hommes: pain	Stratford	4 novembre
Pommes de terre et légumes	Trenton	4 "
Lait, etc.	Kingston	4 "
Buanderie	New-Westminster	4 "
Fruits et légumes	Moosejaw	4 "
Tôle ondulée	Ottawa	5 "
MINISTÈRE DE LA MARINE—		
Coton de rebut	Québec	8 novembre
BUREAU DE LA PAPETERIE DU GOUVERNEMENT—		
Toile de Manille pour sacs à farine	Ottawa	4 novembre
Reliures d'indexes	"	7 "
Enveloppes Kraft	"	11 "
COMMISSION DES SOLDATS INVALIDES—		
Trucks à linge sale	A l'usine	8 novembre
Bottes de feutre	Toronto	8 "
Équipement électrique	Whitby	8 "
Installation d'appareils de chauffage alimentés par en dessous	Tranquille	11 "
Charbon mou (bitumineux)	Riverglade	4 "
Chariots à plateaux (cabarets)	A l'usine	4 "
Moteurs électriques	Toronto	11 "
Appareil à stériliser les ustensiles	Saint-Jean	29 octobre
Machines-outils	Toronto	8 novembre
Gilets de peaux de mouton	A l'usine	4 "
Wagon de bouleau	Guelph	11 "
Porte-cabarets	A l'usine	11 "
MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL—		
Télescopes	Victoria	7 novembre
Cornières de zinc	Halifax	7 "
Ruban de caoutchouc	"	4 "
Moteur	"	4 "
Moteur	"	7 "
Transformateur	"	2 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PENITENCIERS)—		
Wagon de son	Dorchester	8 novembre

Lorsque ceci ne porte pas le salaire de l'employé au taux minimum, il devra recevoir le minimum.

Clause n° 4.—Que tous les ouvriers ayant plus de trois mois de service et qui reçoivent maintenant 35 cents de l'heure ou plus, doivent recevoir une augmentation de 10 pour 100.

Clause n° 5.—Tous les ouvriers travaillant à la pièce doivent recevoir une augmentation de 10 pour 100 sur leur taux.

Clause n° 6.—Tous les ouvriers dont le cas n'est pas couvert par les clauses ci-dessus, devront recevoir une augmentation de 10 pour 100.

Clause n° 7.—Tous les ouvriers étant réengagés au même genre de travail n'auront pas à servir une seconde période d'épreuve.

Clause n° 8.—Temps et demi sera payé les dimanches et les jours de congé suivants: Jour de l'An, Vendredi-Saint, Jour de l'Empire, Confédération, Fêtes civiques, Fête du travail, Jour d'Action de grâces et Jour de Noël.

Clause n° 9.—S'il surgit un grief durant le terme de ce règlement, le patron consent à recevoir un comité de ses employés du département concerné et à redresser si possible le grief dont on se plaint. Mais on ne cessera pas le tra-

vail tant que les négociations entre les représentants les plus élevés des parties intéressées pour venir à une entente, n'auront pas échoué.

Clause n° 10.—Ce règlement restera en force durant 6 mois, à commencer le 24e jour de septembre 1918, et continuera à être en vigueur pendant 6 mois, à moins qu'un avis de trente jours ne soit donné par l'un ou l'autre parti, d'un changement désiré.

Le tout respectueusement soumis.
Daté à Port-Hope, ce 24e jour d'octobre 1918.

(Signé) Robt. Ruddy; A. E. Pipher, membre; Chas. A. McElroy.

Accord avec l'Italie.

Le comité du Conseil privé a étudié et accepté le projet d'accord avec l'Italie concernant le service militaire, accord qui place les sujets de ce pays en âge de servir sur le même pied que les sujets canadiens et les rend justiciables des règlements militaires.

Washington signale un déficit de 200,000 tonnes dans l'extraction de l'anthraxite, pour la semaine terminée le 12 octobre, dans la région minière de Pennsylvanie. L'influenza en est la cause.

LE SOIN DES ALIÉNÉS DE LA GUERRE

La branche du rétablissement civil des soldats a maintenant charge de ce genre spécial de blessés.

DES RÉSULTATS EXCELLENTS.

Par un arrêté en conseil passé à la recommandation du ministre de la branche du rétablissement civil des soldats, on a changé sensiblement les règlements au sujet du traitement des membres de l'expédition canadienne d'outre-mer qui ont perdu la raison pendant leur service militaire ou à cause de ce service.

Une des modifications fondamentales se trouve dans la disposition statuant que les allocations payées aux hôpitaux où l'on traite les aliénés, ou que l'on paye aux dépendants de ces derniers, seront payées par le bureau des commissaires des pensions. Ce changement indique que l'on croit à la possibilité d'une guérison et laisse prévoir sans aucun doute l'adoption de mesures nouvelles en vue de favoriser chez les malades toutes les chances possibles de rétablissement. Pour le moment, un hôpital maintenu par la branche du rétablissement civil des soldats, pour fins de guérison, donne des résultats excellents. Le corps médical de l'armée possède aussi une branche qui travaille dans le même sens pour les soldats malades qui sont encore dans les cadres. Il faut s'attendre à un développement des méthodes déjà existantes.

En vertu du nouvel arrêté en conseil, les anciens membres de l'armée qui ont perdu la raison se divisent en trois classes, comme suit:

(a) Mis à la retraite ou réformés à raison d'insanité entièrement causée par le service.

(b) Mis à la retraite ou réformés à raison d'insanité partiellement causée par le service.

(c) Mis à la retraite ou réformés à raison d'insanité aucunement causée par le service.

Ces trois classes doivent être maintenues par la branche du rétablissement civil des soldats. Les dépendants des hommes de la classe A recevront une somme égale à la pension qui leur serait payée si les soldats étaient morts en service actif. Pour les dépendants des hommes de la classe B, ceux seulement qui en prouveront le besoin réel, recevront la pension qui leur aurait été payée si les soldats étaient morts en service actif. Aucune allocation ne sera payée aux dépendants des hommes de la classe C.

Advenant la guérison des hommes de la classe A, ces derniers recevront une somme n'excédant pas \$100 par année, pour le temps passé sous les soins de la branche. Si le bureau d'officiers médicaux certifie que l'aliénation mentale d'un homme de la classe B est due au service militaire dans une proportion dépassant 80 pour 100, cet homme pourra recevoir à sa guérison, soit en un paiement, soit par versements, à la

[Suite à la page 4.]

RAPPORT DU TRAVAIL FAIT PAR LES CONSTRUCTEURS CANADIENS.

[Suite de la page 1.]

sur les éperons et les voies d'évitement. En général tous les besoins de l'armée ont été promptement et complètement satisfaits et des têtes de lignes avancées ont été établies à mesure que la situation tactique se développait.

Un bataillon des troupes canadiennes de chemins de fer était employé à construire une voie large, en septembre, dans la région S. de C. Durant tout le mois le travail de cette unité a consisté à construire des éperons et des voies d'évitement pour des stations importantes, à empierrer et à compléter les voies existantes et à installer des postes d'approvisionnement d'eau.

SUR LES LIGNES VOLANTES.

Six bataillons de troupes canadiennes de chemins de fer furent employés la plupart du temps à la construction de lignes légères et à des travaux d'entretien ou de réparations. Dans le secteur du centre le travail consistait surtout dans l'entretien des lignes existantes et dans leur amélioration générale, tel que réduction des rampes, et reconstruction partielle de plusieurs des lignes les plus importantes. Plusieurs courts éperons et voies d'évitement furent construits comme conséquence de notre avance vers l'est. Près de 300 ruptures dans la ligne, causées par le feu de l'ennemi, furent réparées par une seule unité dans cette région.

Un autre bataillon dans le même secteur fut chargé de construire une ligne volante sur un terrain pratiquement plat, qui, avant l'avance des Allemands en avril, étaient parsemé d'habitations et de hameaux et coupé de centaines de petits fossés d'irrigation. Il présentait donc peu d'obstacles naturels à la construction d'une voie ferrée. La fin d'août vit l'ennemi en pleine retraite dans ce secteur, sa première ligne ayant été retirée vers l'est à une distance variant de un à trois milles de ses positions les plus avancées en mai. Le point où la résistance allemande se ferait plus ferme et amènerait ainsi de nouveau un front stationnaire restait incertain, et ceci rendit inopportune la construction d'un système de distribution très élaboré dans aucune zone. Il fut donc décidé de continuer la construction de lignes allant vers l'ouest et vers l'est, de tenir les têtes de lignes aussi rapprochées que possibles de notre front mobile et d'attendre pour construire les lignes latérales et les éperons de distribution, que la situation prit une tournure mieux définie. Au commencement du mois, un nouvel élément fut introduit dans la situation par l'occupation du territoire reconquis. Nous voulons parler du vaste système de chemins de fer volants construit d'abord par les Canadiens, puis développé par l'ennemi et retombant entre nos mains. Encore que presque tout l'acier avait été enlevé de la ligne, le reste du système était presque partout en parfait état et les progrès dans la construction en furent grandement accélérés.

"Un programme considérable de construction de voies volantes a été exécuté dans le secteur nord pour préparer l'offensive que poursuivent à l'heure actuelle les secondes armées belge et britannique. L'ennemi s'était retiré à plusieurs endroits dans ce secteur, avant notre attaque, et la tâche de le suivre avec des lignes volantes était parfois rendue difficile par le fait qu'en se retirant il avait fait sauter ses propres lignes volantes à toutes les deux rails. De plus le travail était sans cesse dérangé par le feu de l'ennemi. Une seule unité répara 144 ruptures dans la ligne en un mois. Les vieilles lignes anglaises reprises à l'ennemi furent immédiatement reconstruites et remises en usage.

TÂCHES DIVERSES.

La compagnie canadienne des chemins de fer volants fut employée durant le mois à maintenir en opération des chemins de fer volants dans la région la plus avancée et à transporter chaque jour environ 1,400 tonnes de matériel, de rations et de munitions.

La compagnie canadienne des voies larges fut, au commencement du mois, enlevée à son travail dans la région de l'arrière, et rendue responsable du fonctionnement de chemins à voie large dans la zone de l'armée. L'unité au complet a été engagée dans ce travail.

La compagnie canadienne des équipes de locomotives a employé tous les hommes disponibles à l'exécution de travaux pour le compte d'une importante station du nord. Tous les genres de travaux touchant aux locomotives, sont exécutés par cette compagnie pour la station susmentionnée. Et tous les travaux sont exécutés d'une façon satisfaisante.

La compagnie canadienne de constructeurs de wagons a été surtout occupée à construire des wagons de fret, à réparer et à reconstruire des wagons de l'armée, à bâtir de lourdes cabines modèles à signaux et à des travaux divers.

Un travail de sauvetage de grande valeur a encore été exécuté par quelques-unes de nos unités dans les régions avancées.

La physionomie des régions évacuées dans le nord, semble indiquer que l'ennemi a beaucoup souffert de notre bombardement alors qu'il occupait ses anciennes positions; les tranchées, les routes, les positions de combats et autres points de mire étaient grandement endommagés. A certains endroits, de grosses quantités de munitions abandonnées indiquaient une retraite précipitée. On remarqua, cependant, qu'aucune traces de vivres d'aucune sorte n'avait été laissée et que même l'ennemi avait coupé et emporté ce qui avait pu être sauvé de la moisson. D'une façon générale, on peut dire que ses travaux défensifs dans cette région étaient mal construits et d'une nature temporaire.

Quelques-uns de nos commandants de bataillons, au cours de la présente offensive, sont souvent allés en reconnaissance avant l'attaque dans la zone située entre les deux

armées "No man's land". On cite le cas d'un commandant de bataillon qui a suivi la deuxième vague d'attaque de l'infanterie canadienne pour faire une inspection personnelle du terrain. Comme résultat, des renseignements de grande valeur ont été obtenus très de bonne heure.

VOICI UN TABLEAU SOMMAIRE DU TRAVAIL ACCOMPLI EN SEPTEMBRE.

Voies larges—	
Milles établis.....	25-20
" nivelés.....	34-61
" de rampes réparées.....	251-75
" de voies posées.....	261-54
" empierrés.....	226-84
" aplanis.....	179-00
Nombre moyen de milles entretenus	201-53.
Nombre moyen d'hommes employés à la construction chaque jour,	5,188.
Nombre moyen d'auxiliaires au travail chaque jour,	8,202.
Nombre moyen d'hommes occupés à l'entretien des voies chaque jour,	1,530.
Lignes étroites—	
Milles établis.....	54-97
" nivelés.....	79-06
" de rampes réparées.....	113-50
" de voies posées.....	105-35
" empierrés.....	73-53
" aplanis.....	34-75
Nombre moyen de milles entretenus	848-56.
Nombre moyen d'hommes employés à la construction chaque jour,	2,416.
Nombre moyen d'auxiliaires employés chaque jour à la construction,	3,684.
Nombre moyen d'hommes employés chaque jour à l'entretien des voies,	3,070.

INSPECTION RIGOREUSE DES POISSONS EN CONSERVE

Amendements à la loi donnant des pouvoirs plus étendus viennent en vigueur le 15 décembre.

Le ministère du Service naval administre cette partie de la loi des viandes et aliments en conserve qui se rapporte aux chairs de poisson. Grâce au personnel extérieur du service des pêcheries, il s'exerce une inspection systématique et une surveillance étroite de chaque entrepôt de mise en conserve, de la propreté du personnel, des produits mis en conserve et de la manutention en général. Le public apprendra sans doute avec plaisir que la loi a été amendée l'an dernier, que de nouveaux règlements ont été préparés et adoptés en vue de rencontrer les besoins de cette industrie.

Les amendements à la loi qui viennent en vigueur le 15 décembre 1918 pourvoient entre autres choses:

- 1) à l'inspection de tout poisson mis en conserve et ce durant toute l'opération de la mise en conserve;
- 2) à l'étiquetage de chaque boîte du nom et de l'adresse de l'empaqueteur (ou de commerçant de poisson qui le reçoit directement de l'empaqueteur); à une description de la sorte de poisson (dans le cas du saumon de la Colombie-Britannique, il faut mentionner l'espèce), et le poids net du poisson contenu dans la boîte;
- 3) à la saisie de tout poisson impropre et en mauvais état qu'on destinait à la mise en conserve;
- 4) à l'étiquetage exact du poisson en conserve importé au Canada de manière à indiquer la sorte et la qualité, l'endroit de la mise en conserve, le nom et l'adresse de l'empaqueteur et de l'importateur.

LE SOIN DES ALIÉNÉS DE LA GUERRE.

[Suite de la page 3.]

discretion du département, une somme ne dépassant pas \$25 par année, pour chaque 5 pour 100 de sa maladie dépassant les 80 pour 100, pour toute la période qu'il aura été sous les soins du département.

En vertu du nouvel arrêté en conseil, le bureau des commissaires des pensions n'entre en relation avec le soldat que lorsque ce dernier est laissé à sa responsabilité personnelle, alors qu'il devient question de lui accorder une pension ou une allocation, suivant le cas, dont le chiffre sera déterminé par le bureau.

SOINS À DONNER AUX ALIÉNÉS.

La branche est de plus autorisée à s'occuper des soins à donner aux aliénés qui ont servi dans les forces navales militaires des alliés, sauf à rendre compte des frais encourus. On a pourvu aussi à ce que la branche puisse fournir au surintendant des hôpitaux où les aliénés sont soignés, une avance qui leur permette de fournir aux malades du tabac ou autres articles de confort. Cette avance sera portée contre le montant payable au soldat s'il guérit; mais s'il ne guérit pas, cette charge sera annulée.

Une clause qui donne à la branche le pouvoir d'établir les hôpitaux pour aliénés qu'elle jugera nécessaires est précisément celle qui fait prévoir des développements sur les moyens de faciliter les guérisons.

Au sujet de la multiplicité des cas de chocs nerveux causés par les obus, un état physiologique purement temporaire, on s'est fait dans le peuple, une idée exagérée du nombre des soldats qui ont perdu la raison pendant leur service. On espère publier très prochainement un état officiel qui sera beaucoup plus encourageant que la plupart des gens, peu renseignés sur la situation, ne seraient actuellement portés à croire.

Les soldats canadiens ont aidé à l'Emprunt de la Liberté.

Environ 50 soldats canadiens de retour sont revenus au Canada après avoir pris part à la campagne de l'Emprunt de la Liberté aux Etats-Unis. Ils étaient répartis sur un vaste territoire aux Etats-Unis, et leurs discours sur la guerre firent lever bien des milliers de dollars de l'emprunt américain. Des soldats sont partis de Halifax, de Montréal, d'Ottawa, de Winnipeg et de Vancouver et parlèrent dans les états de New-York, Pensylvanie, Texas, Virginie, Missouri et Washington. Des arrangements furent faits par le département du Trésor des Etats-Unis avec le bureau d'Information britannique, le département de la Milice et le directeur de l'Information britannique. On peut juger de la façon dont leur travail fut apprécié, par une lettre du président de l'état de West-Virginia, qui, écrivant au sujet de trois officiers, s'exprimait comme suit: "Je ne crois pas que j'aie jamais rencontré des hommes mieux qualifiés qu'eux pour ce genre de travail. J'entretiens la plus grande estime pour ces messieurs."

Arrestation sans mandat.

La loi interdisant le chômage a été modifiée de façon à permettre à tout officier de la paix d'arrêter sans mandat toute personne qu'il a raison de croire en train de violer les dispositions de cette loi.

LES EFFETS DES OFFICIERS ET SOLDATS DÉCÉDÉS OUTRE-MER

Développement de la division des successions du ministère de la Milice depuis son inauguration en 1916.

“Que deviennent les effets des officiers et soldats qui meurent outre-mer?”

Ce sujet se trouve traité dans la loi dite “Regimental Debts Act”, en vertu duquel le secrétaire d'Etat est responsable du rassemblement de tous les effets personnels, y compris la solde échue du défunt. Le travail réel de rassemblement et distribution, cependant, est exécuté par la division des successions du ministère de la Milice. Pour donner un exemple de la manière dont le travail de cette division s'est accru pendant la guerre actuelle, il suffit de rappeler que le 7 mars 1916, date où la division fut organisée, le personnel entier se composait d'un capitaine, d'un simple soldat, d'un commis et de deux sténographes, tandis qu'à présent il compte deux majors, deux capitaines, trois lieutenants, vingt commis militaires d'autres grades et douze commis civils. Tous les militaires ainsi employés sont avocats et ont fait du service au front.

La procédure adoptée dans la liquidation des successions est absolument parfaite, quoique simple. Le décès du soldat en France est câblé en Angleterre, puis à Ottawa. On rassemble ses effets personnels, on les empaquette et on les expédie à la base. Là ils sont marqués et un inventaire en est dressé pour être envoyé avec le colis au bureau de la solde et des archives, à Londres, où une nouvelle vérification a lieu; on enveloppe ensuite les effets pour en faire la distribution, en y ajoutant tout ce que le soldat a laissé en Angleterre avant de se rendre en France. Le colis est alors expédié à la division des successions, à Ottawa —si le plus proche parent habite le Canada.

SOLDE ENVOYÉE À OTTAWA.

Quant à la solde échue au défunt, le payeur en chef d'outre-mer clôt son compte dès qu'il a reçu l'avis officiel du décès—en portant au crédit du compte la solde et les allocations jusqu'au dernier jour du mois courant, inclusivement. Afin de se procurer et de liquider, si possible, tous les comptes dus par le défunt pendant son séjour en Europe, on laisse écouler six mois. A l'expiration de cette période le compte de solde, avec tout testament qui peut s'y trouver inclus, est expédié à la division des successions: à Ottawa, en même temps que les effets personnels mentionnés plus haut. Si on ne trouve aucun testament, la succession est administrée conformément à la loi de la province où le défunt avait son domicile, après qu'on a pris bien soin de situer ce domicile avec exactitude.

Le testament ordinaire du militaire, fait au camp ou en campagne, ne régit que la distribution des effets personnels et n'affecte pas la propriété immobilière. C'est pourquoi

la division des successions a fait imprimer une formule de testament que tous les soldats sont priés d'employer avant de passer la mer. La preuve que ce conseil a été suivi se trouve dans le fait qu'il y a actuellement dans les cartons du bureau des successions plus de 200,000 originaux de testaments laissés par les officiers et soldats de l'armée expéditionnaire du Canada. Dans les cas où les bénéficiaires des successions habitent ailleurs qu'en Amérique du Nord ou du Sud, la distribution se fait par l'intermédiaire du bureau des successions d'outre-mer.

Les magasins d'Ottawa sont constamment remplis d'effets personnels soigneusement empaquetés et étiquetés, ayant appartenu à des officiers et soldats, et qu'on est en train de distribuer. Toutes les précautions possibles sont prises pour qu'aucun article contenu dans un colis ne se perde. Comme tous les commis préposés à la manutention des colis sont des soldats rapatriés, ils savent bien toute la valeur de sentiment que représente l'objet le plus infime laissé par le défunt. Avant d'être expédié à sa destination finale, chaque paquet est scellé au moyen d'un sceau de plomb numéroté. Malgré tous les hasards du voyage, accrûs par les exigences du trafic, la proportion des objets perdus est remarquablement faible.

AU DÉCÈS D'UN OFFICIER.

Quand un officier ou un soldat meurt au Canada, ses effets personnels sont rassemblés sous la direction de l'officier commandant et on les garde en attendant les instructions du directeur des successions militaires. Le testament, s'il y en a un, et le compte de solde sont envoyés à Ottawa, et la succession est alors liquidée de la manière ordinaire.

Quant aux soldats qui sont frappés d'aliénation mentale et internés dans quelque institution, toutes les matières les concernant, en dehors des arriérés de solde, tombent sous la juridiction du ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile, auquel les demandes de renseignements devraient être adressées. La distribution des arriérés de solde ne peut être réglée que par l'intermédiaire du fonctionnaire compétent pour la province où le défunt avait son domicile. Voici quels sont ces fonctionnaires dans les différentes provinces:

Ontario—L'inspecteur des prisons et de la charité publique, Toronto.
Québec—Le procureur général, Québec, P.Q.

Nouvelle-Ecosse—Le procureur général, Halifax, N.-E.

Nouveau-Brunswick—L'hon. premier ministre, Fredericton, N.-B.

Manitoba—L'administrateur des successions d'aliénés, Winnipeg, Man.

Colombie-Britannique—L'inspecteur des municipalités, Victoria, C.-B.

Ile du Prince-Edouard—Le procureur général, Charlottetown, I.P.-E.

Saskatchewan—L'administrateur des successions d'aliénés, ministère des Travaux publics, Regina, Sask.

Alberta—L'administrateur des successions d'aliénés, département du trésor, Edmonton, Alta.

ON A VENDU 3,000,000 DE LIVRES DE POISSON LE JOUR NATIONAL

La Commission des vivres rapporte que la vente a été deux fois plus forte que pour le vendredi saint.

Une institution permanente

La Commission des vivres du Canada fait le rapport suivant sur le succès qui a couronné l'institution de la fête du poisson.

Dans les annales de la publicité industrielle, l'institution d'une fête annuelle dédiée aux pêcheries a surpassé tout ce qui s'est fait de semblable. Le jour national du poisson, institué en 1915 par l'association des pêcheries canadiennes, est maintenant devenu un événement annuel permanent. Approuvé et appuyé par la Commission des vivres, le jour national du poisson a reçu l'encouragement chaleureux de la presse, et la publicité qu'on lui a accordée ne le cède qu'à celle qui est faite à l'emprunt de la victoire.

La fête du poisson a été célébrée d'un océan à l'autre. De grosses quantités de poisson furent importées dans tous les centres de distribution, et les détaillants ont fait rapport de la vente la plus considérable de poisson enregistrée dans l'histoire de ce commerce. Commencant mercredi le 30 octobre et continuant jusqu'au vendredi 1er novembre, la demande a été si considérable que beaucoup de détaillants, dans les grands centres, ont dû travailler jour et nuit, tout en prenant des employés supplémentaires.

L'augmentation moyenne des ventes est évaluée à 50 ou 60 pour 100 des ventes qui se font généralement le jour de l'année où il s'achète le plus de poisson, le vendredi saint. Toronto a vendu 222,400 livres de poisson, dont 127,000 livres de poisson de mer, et 95,400 de poisson d'eau douce. Montréal a battu tous les records en vendant 355,000 livres de poisson de mer et d'eau douce. Ottawa en a vendu 35,000 livres et les autres villes de l'Ontario font rapport de ventes également considérables. L'évaluation de la Commission des vivres d'une vente de poisson s'élevant à 3,000,000 de livres sera probablement atteinte.

Nos importations.

Sous l'empire du Mémoire des douanes 2240-B, les articles ci-après mentionnés paraissant sur la liste restrictive peuvent être importés du Royaume-Uni à la faveur du “Permis d'importation général N° 1”.

Les articles mentionnés plus haut sont les suivants: Burlap, coton, produits manufacturés du coton, fourrures et produits, verre et verreries, verres optiques, verroterie, fibres textiles et végétales, chanvre, prélatars et linoléum pour parquets, laine et produits manufacturés de la laine.

L'avance de l'heure économise le charbon.

Suivant des statistiques recueillies par l'administration des combustibles aux Etats-Unis, un million et quart de tonnes de charbon ont été économisées pendant les sept mois où l'avance de l'heure a été en vigueur dans ce pays.

Des faits précis furent obtenus d'une région ayant une population d'un million, où, de même qu'à plusieurs autres endroits, les opérations de “l'économie de la lumière du jour” ont été soigneusement observées. Il a été prouvé que dans ce seul district, l'économie du charbon, pendant les sept mois d'opération de la loi, a été de 17½ tonnes par mille de population. Ces chiffres furent contrôlés par d'autres venant de divers endroits pris dans les districts éloignés les uns des autres, et, de la masse de renseignements ainsi recueillis, on put arriver à fixer à 1,250,000 tonnes environ la quantité de charbon économisée grâce à l'avance de l'heure.

Température fixe pour tous les édifices.

“La température dans tous les édifices doit être tenue au-dessous de 68 degrés pour le moins”, a déclaré M. C. A. Magrath, contrôleur du combustible. La situation du combustible est devenue tellement critique qu'il est absolument nécessaire d'éviter le gaspillage, et à une conférence convoquée dernièrement par M. Magrath, à laquelle assistaient les contrôleurs du combustible des provinces de Québec et d'Ontario, on a discuté les voies et moyens d'économiser notre approvisionnement limité de charbon dur.

C'est un fait connu de tout le monde que certains édifices au Canada sont surchauffés en hiver. Et même durant ces doux temps-ci, la température dans certains grands bureaux est trop élevée, la cause en est à la négligence de certains propriétaires qui ne prennent pas suffisamment d'intérêt dans la matière et qui devraient s'assurer qu'on ne consume que le combustible nécessaire au chauffage.

Réglementation relative aux membres artificiels.

Afin de protéger les soldats rapatriés qui ont subi une amputation contre les assiduités rivales des manufacturiers privés d'appareils de prothèse, le gouvernement a jugé nécessaire d'adopter un arrêté en conseil mettant rigoureusement en vigueur des règlements régissant la question de la fourniture des membres artificiels aux soldats rapatriés qui en ont besoin.

L'aviation au pays du Mikado.

L'empereur du Japon a souscrit \$250,000 à la Société Impériale d'Aviation pour aider à son développement pendant les prochaines cinq années. Le Japon a l'intention de donner une vigoureuse impulsion au service de l'aviation qui est en retard chez lui.

Farine de frai comme succédané.

Des expériences faites à Bergen, Norvège, pour produire du pain contenant 20 pour 100 de frai, ont obtenu des succès. On a l'intention d'acheter des machines pour préparer une farine faite avec du frai de morue mélangé avec du grain à pain. Du pain fait avec ce mélange est, dit-on, fort sain et nutritif.

**LE SOLDAT SE DONNE !
VOUS DEVEZ PRÊTER !**

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistrature,
aux journaux quotidiens
et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maires et aux maîtres de
poste des villes et des vil-
lages, à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CON-
SEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate
de plus, que, cette guerre étant le fait de
tout le peuple canadien, il est désirable
que le peuple tout entier soit tenu aussi
complètement au courant que possible des
actes du gouvernement concernant la
conduite de la guerre, aussi bien que de
ceux concernant la solution de nos pro-
blèmes domestiques, et pour atteindre ce
but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL
devrait être fondé et publié une fois par
semaine pour faire connaître les mesures
prises par le gouvernement en rapport
avec la guerre, et, d'une façon générale,
la participation à tous les degrés de la
nation à la guerre."

LE GOUVERNEMENT
FAIT CONSTRUIRE DE
PLUS GROS NAVIRES

La nouvelle marine marchan-
de du Canada sera opérée
conjointement avec le systè-
me des chemins de fer na-
tionaux après la guerre.

Les prix comparés avantageusement

L'honorable C. C. Ballantyne, mi-
nistre de la Marine et des Pêcheries,
annonce que des contrats viennent
d'être confiés à des compagnies éta-
blies à divers points au pays, pour
la construction de 31 navires d'acier
dont la capacité variera de 3,400 à
8,100 tonnes.

On s'attend à ce qu'en outre des
types de vaisseaux pour lesquels des
contrats viennent d'être donnés, de
plus grands vaisseaux de 10,500 ton-
nes seront construits d'après les plans
en voie de préparation. Ces cons-
tructions se feront probablement
dans les chantiers de Halifax et de
Vancouver.

Le ministre dit que c'est l'intention
du gouvernement d'opérer ces vais-
seaux, après la guerre, sur l'Atlan-
tique, le Pacifique et les Grands
Lacs, conjointement avec le système
des chemins de fer nationaux cana-
diens.

Le délai apporté à mettre en place
les quilles et à compléter les navires,
est dû au fait que tous les chantiers
étaient occupés à la construction de
navires pour le compte du Bureau
impérial des munitions. Aussitôt que
ces navires seront complétés, leur

NAVIRES EN CONSTRUCTION D'APRÈS LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT.

Numéro.	Compagnie.	Localité.	Tonnage.	Ponts.	Date probable du lancement.	Vitesse sur mer.
1	Canadian Vickers Ltd.	Montréal	4,300	Un pont, dunette, ponton et gaillard d'av.	Novembre 1918...	11
2	"	"	8,100	"	" 1918...	11
3	Collingwood Shipbuilding Co.	Collingwood	3,750	Deux ponts, dunette, ponton et gaill. d'av.	" 1918...	9
4	Wallace Shipyards Ltd.	Vancouver	4,300	Un pont, dunette, ponton et gaillard d'av.	" 1918...	9
5	Collingwood Shipbuilding Co.	Collingwood	3,750	"	Février 1919...	11
6	"	"	3,750	"	Mai 1919...	9
7	"	"	3,750	"	" 1919...	9
8	Tidewater Shipbuilders Ltd.	Trois-Rivières	5,100	"	" 1919...	9
9	"	"	5,100	"	Juin 1919...	11
10	"	"	5,100	"	Juillet 1919...	11
11	"	"	5,100	"	Septembre 1919...	11
12	Davie Shipbuilding and Repairing Company.	Lauzon, Lévis	5,100	"	Octobre 1919...	11
13	"	"	5,100	"	Juillet 1919...	11
14	Port Arthur Shipbuilding Co.	Port-Arthur	3,400	"	Août 1919...	11
15	"	"	3,400	"	Mai 1919...	9
16	Halifax Shipbuilders Ltd.	Halifax	8,100	Deux ponts, dunette, ponton et gaill. d'av.	" 1919...	9
17	"	"	8,100	"	Août 1919...	10
18	Canadian Vickers Ltd.	Montréal	4,300	Un pont, dunette, ponton et gaillard d'av.	Septembre 1918...	10
19	"	"	8,100	Deux ponts, dunette, ponton et gaill. d'av.	Avril 1919...	11
20	"	"	8,100	"	Décembre 1918...	11
21	"	"	8,100	"	Mai 1919...	11
22	"	"	8,100	"	" 1919...	11
23	"	"	8,100	"	Juin 1919...	11
24	Victoria Machinery Depot Co.	Victoria	8,100	"	" 1919...	11
25	"	"	8,100	"	Novembre 1919...	11
26	Port Arthur Shipbuilding Co.	Port-Arthur	3,400	Un pont, dunette, ponton et gaillard d'av.	Décembre 1919...	11
27	"	"	3,400	"	Juin 1919...	9
28	Wallace Shipyards Ltd.	Vancouver	4,300	"	" 1919...	9
29	"	"	5,100	"	Avril 1919...	11
30	"	"	5,100	"	Juillet 1919...	11
31	Kingston Shipbuilding Co.	Kingston	3,750	"	Septembre 1919...	11
				"	Novembre 1919...	9

placé sera prise par les navires inscrits au programme du gouvernement.

Bien que les prix payés pour les vaisseaux sont sensiblement plus élevés qu'en Angleterre, on peut toutefois les comparer favorablement avec ceux qui sont payés aux Etats-Unis pour les mêmes types de navires.

Les plaques et les armatures, que l'on ne peut obtenir actuellement qu'aux Etats-Unis, sont achetées aux mêmes prix que ceux payés par le gouvernement américain, et bien que ces prix soient sensiblement plus bas que ceux du marché ordinaire à la date de l'achat, ils sont encore plus élevés que les prix payés jusqu'aujourd'hui en Angleterre.

On trouvera en tête de cette page la liste des navires actuellement construits par le gouvernement avec indication du tonnage, du modèle et la date probable du lancement.

Fonctionnaires fédéraux
prêtés aux Etats-Unis

Le gouvernement canadien a prêté à la Commission fédérale d'enseignement professionnel des Etats-Unis M. T. B. Kidner, autrefois du ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile et qui a largement contribué à l'organisation de l'œuvre de rééducation professionnelle des soldats invalides au Canada. M. Kidner aidera de son expérience et de ses conseils à l'inauguration d'une œuvre semblable chez nos voisins. Le Dr J. C. Miller, autrefois fonctionnaire professionnel de district pour le même ministère dans l'Alberta, a été chargé, aux Etats-Unis également, de la surveillance de l'établissement et du fonctionnement des bureaux de rééducation professionnelle de districts.

Le soin que prend le
Canada de ses soldats
infirmes attire l'attention

Notre exhibition à la conférence inter-alliée provoque beaucoup de commentaires de la part des experts d'outre-mer.

Rapport spécial sous peu.

Un rapport spécial d'un intérêt plus qu'ordinaire a été préparé par le département du rétablissement des soldats dans la vie civile. Dans ce rapport, le sénateur John S. McLenan et le major R. T. MacKeen traitent de ce qui s'est passé à la conférence inter-alliée tenue à Londres en mai dernier, pour étudier les diverses méthodes de préparer les soldats et les marins infirmes à retourner à la vie civile.

En même temps que la conférence, fut organisée une exposition des travaux exécutés par des mutilés. La section canadienne, qui avait été organisée par le major MacKeen, attirera beaucoup d'attention et fut cordialement mentionnée dans les journaux. Le "Glasgow Herald" en parla dans un article dont voici un extrait: "Les résultats obtenus dans les ateliers d'arts et de métiers de l'hôpital Dominion et Grandville, à Buxton, démontrent qu'un homme peut posséder des talents que seule son infirmité aura pu mettre en lumière". La partie de l'exposition canadienne composée de travaux exécutés par des infirmes pouvant à peine quitter leur lit, ne le cédait à aucune autre en variété et les surpassait toutes en importance.

Le rapport attendu contiendra, entre autres matières, l'exposé des méthodes suivies dans le traitement et l'enseignement des soldats et des marins aveugles; le traitement et l'enseignement dans les cas de surdité; la description des diverses institutions d'enseignement professionnel en Angleterre et un résumé des travaux de la conférence.

La Commission des soldats infirmes, cette section du département du rétablissement civil des soldats, à qui ce travail a été assigné, avait organisé, au 31 août de cette année, des cours de rééducation pour 2,726 mutilés. Le nombre des cas dont on s'occupe augmente tous les jours. Pas moins de 135 occupations différentes sont enseignées. Par l'effort organisé de la commission, des centaines de soldats retourneront à la vie civile avec une valeur productive grandement accrue, et leurs capacités comme citoyens augmentées dans une large mesure.

Les navires en béton au Japon.

La "Kobe Shipbuilders' Guild", de Kobe, Japon, a reçu des demandes d'information des Etats-Unis au sujet de la possibilité de construire des navires en béton, au Japon. Les constructeurs japonais se sont réunis en conférence pour étudier la question. Finalement, ils en sont venus à la conclusion qu'une telle entreprise avait des chances de succès pourvu que quelques-uns des matériaux soient fournis par les Etats-Unis.

Le rétablissement dans la vie civile.

On devrait se rappeler que les soldats infirmes sont, dans nombre de cas, des ouvriers de métier ayant reçu une formation spéciale. Si, en l'absence de cette rééducation professionnelle dont ils ont besoin, on les laisse tomber au rang des travailleurs qui n'ont pas de métier, leurs places ne pourront être remplies dans les cadres de productivité économique de la nation. (Reconstruction.)

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Édicte d'importantes modifications relatives à l'aiguillage--Les compagnies seront désormais tenues à l'aiguillage commun au lieu de ne l'accorder que par obligeance.

La Commission des chemins de fer, par un jugement prononcé en date du 26 octobre 1918, a rescindé la décision qu'elle avait précédemment prise à propos du système d'aiguillage commun entre compagnies, selon les suggestions qui lui avaient été faites par les Boards of Trade de Winnipeg et de Windsor et l'Association des manufacturiers canadiens. L'ordre de la Commission, tel qu'amendé, obligeait les compagnies à accorder le privilège d'aiguillage commun, ou entre-aiguillage, à qui le demandait au lieu de conserver la faculté de refus et d'acquiescement de faveur ou de courtoisie. Il était aussi décidé, entre autres choses, que la compagnie où originerait la demande de transport en gardait le bénéfice jusqu'à l'arrivée à destination.

Voici le texte complet de cet ordre du commissaire en chef:

L'arrêté général numéro 230 de la Commission modifiait l'usage relatif à l'aiguillage commun en ce sens qu'il faisait aux compagnies une obligation stricte de l'accorder couramment, au lieu de conserver le droit, soit de le refuser soit de ne l'accorder que par courtoisie, et en certains endroits seulement; l'arrêté avait aussi pour effet d'ouvrir le service d'entre-aiguillage non seulement pour ce qui est des voies d'évitement privées, mais encore aux voies de chargement.

Cet arrangement mettant à la disposition des compagnies concurrentes le service des terminis de la compagnie d'origine, et comme mesure d'équité envers celle-ci, l'arrêté contenait la clause suivante:

"14. Sauf réglementation subséquente à l'effet contraire, les taux prescrits aux présentes n'auront pas pour effet de priver la compagnie originaire du revenu tarifé provenant ordinairement du transport par une route raisonnable, pour fret chargé ou à être chargé le long de ses voies, y compris les voies d'évitement qui s'y rattachent, pourvu qu'elle fournisse au point destinataire, par elle-même ou par ses voies associées ou filiales, une livraison et une organisation équivalentes à celles de la compagnie concurrente et à des taux égaux."

En raison de protêts reçus à ce sujet par la Commission, le fonctionnement de cette réglementation a été suspendu. Ces protêts ont eu pour auteurs des expéditeurs ou des Boards of Trade et portent exclusivement sur le paragraphe ci-haut. Ils tendent à établir que par le passé, l'aiguillage commun existait déjà et que les compagnies l'accordaient aux voies d'évitement privées.

Le protêt de la chambre de commerce de Windsor illustre bien les arguments de ceux des expéditeurs de l'est du pays qui s'opposent au paragraphe en question; en voici le texte:

"Veuillez me permettre d'inscrire le protêt suivant à l'arrêté n° 230 de votre Commission, section 14:

"Nos expéditeurs admettent en pratique générale le droit du transporteur originaire aux frais de transport du fret, à condition bien entendu que le dit transporteur soit en mesure d'exécuter le contrat, mais la majorité de nos expéditeurs est cependant d'opinion que le droit de décider par quelle route passera leur marchandise ne doit pas leur être enlevé.

"Les quarante-huit heures accordées par votre Commission au transporteur originaire pour produire le roulant constituant un délai raisonnable, mais si l'on y ajoute une autre période

de quarante-huit heures, ou même de quatre-vingt-seize heures, il en peut résulter de sérieux retards.

"Par ailleurs, si vous assurez au moyen d'un tarif le revenu total au transporteur originaire, vous faites disparaître la concurrence, et conséquemment la principale cause de l'émulation du transporteur à donner satisfaction à l'expéditeur.

"Nous ne sachons pas qu'aucun expéditeur ait fait perdre au transporteur originaire sa juste proportion de revenu, et nous sommes d'opinion qu'il serait préjudiciable de supprimer la possibilité de concurrence dans l'itinéraire du fret, et demandons par conséquent que la clause 14 de votre arrêté n° 230 soit reconsidérée.

"Nous émettons de plus l'opinion que la majorité des expéditeurs et des chemins de fer appuieront cette requête."

La section des expéditeurs du Board of Trade de Winnipeg a également protesté contre la même clause. Le protêt se lit en partie comme suit:

"La section des expéditeurs du Board of Trade de Winnipeg proteste contre les décisions incorporées dans la clause 14 de l'arrêté général n° 230 et demande que celle-ci soit rescindée.

"En pourvoyant à ce que le chemin de fer sur lequel a originé le contrat en reçoit tout le bénéfice, nous croyons que la Commission fait perdre aux expéditeurs l'avantage dont ils ont toujours joui précédemment de décider eux-mêmes par quel trajet leur marchandise atteindra le point destinataire. Sa mise en vigueur aurait un effet radical sur tout le service de transport par wagons complets. Il en résulterait la suppression du seul principe de concurrence qui reste encore aux expéditeurs.

"L'alternative offerte aux expéditeurs de payer le fret additionnel jusqu'au point d'échange continue une taxe additionnelle et une augmentation de taux qui ne sont pas justifiées."

L'Association canadienne des manufacturiers a adopté une attitude équivalente. Ces protêts manifestent tous le point de vue des gros expéditeurs possédant des voies d'évitement privées, et par conséquent fournissant la plus grande partie du transport exposé à la faculté d'aiguillage commun.

La Commission reconnaît qu'il n'est que juste que l'extension du système d'aiguillage commun aux voies de chargement ne soit pas faite au détriment des industries qui en bénéficiaient déjà dans le passé.

L'officier du trafic de la Commission a discuté cette question et celle du voiturage gratuit, qui a souvent été critiquée comme une préférence injuste de certains chemins de fer en faveur des gros expéditeurs avec quelques-uns de ceux-ci et des compagnies de chemin de fer.

Ces dernières ne s'accordent pas unanimement à demander un amendement de la clause 14, dont l'effet serait de rendre aux voies d'évitement privées leur ancien status. Cependant, étant donné que l'aiguillage commun donnera aux compagnies l'usage réciproque de leurs voies, les principales d'entre elles se sont entendues dans les termes suivants:

"En vue des services prévus et des tarifs établis en vertu des présentes, on procédera dans les trois mois subséquents à la mise en vigueur du présent arrêté, au retrait et à l'annulation des cédules comportant des arrangements de faveur comme le voiturage gratuit ou partiellement gratuit, les remises dites de voiturage et autres mesures ayant pour but d'égaliser les avantages offerts par des compagnies concurrentes à un même point géographique:

"Cependant, si un transporteur croit avoir droit à de tels arrangements et à leur continuation, pour cer-

tains cas particuliers, il lui sera loisible dans le délai de six mois après la mise en vigueur des présentes ordonnances, ou dans les six mois suivant l'établissement de l'aiguillage commun à tout endroit quelconque, de s'adresser à la Commission pour obtenir satisfaction."

Nonobstant l'attitude prise par certaines compagnies de chemin de fer, je donnerai effet aux protêts de l'Association des manufacturiers canadiens, du Board of Trade de Winnipeg, de la chambre de commerce de Windsor, tels que ci-dessus, et je biffe le paragraphe n° 14 de l'arrêté général n° 230, qui sera remplacé par le suivant:

"S'il arrive qu'un expéditeur par voie de chargement ordonne expressément que sa marchandise soit aiguillée sur les voies d'une autre compagnie de transport, nonobstant que le transporteur originaire est en mesure de fournir un service équivalent au point d'arrivée, soit sur ses propres voies et terminis, ou par ceux de ses associés ou filiales, et à prix égal, le dit transporteur originaire pourra réclamer, au lieu du tarif établi à la clause 6, son propre tarif ordinaire public jusqu'au point d'aiguillage, et le dit tarif ordinaire constituera un lien égal additionnel sur la dite marchandise:

"Cependant, cette dernière alternative n'aura pas force de loi, et la clause 6 restera valide, si dans les quarante-huit heures suivant la requête de l'expéditeur, le dit transporteur originaire a négligé de placer un wagon convenable à un endroit raisonnablement commode pour le chargement."

(Signé) H. L. D.

26 octobre 1918.

(Signé) A. S. C.

" A. C. B.

L'EXPORTATION DE CERTAINS PRODUITS MISE SOUS CONTRÔLE

La Commission des vivres recommande la mise sous permis des denrées mentionnées ci-dessous et dans les termes suivants:

Il vient d'être adopté un arrêté ministériel prohibant dans les termes suivants l'exportation de certaines denrées alimentaires:

"Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et l'acquiescement de la Commission des vivres du Canada et en vertu de la clause 6 de l'Acte des Mesures de guerre, 1914, d'ordonner ce qui suit:

"Il est dorénavant défendu d'exporter hors du Canada, sauf moyennant un permis émanant de la Commission des vivres du Canada, les effets et denrées suivantes:

"Larrowroot; les gâteaux faits de farine de blé; les fruits en conserve; le chiclé en gomme; la gomme à mâcher; le miel; les confitures de fruits; les gelées comestibles; le sucre de malt; la maltodextrine; la moutarde; la farine et la purée de pois; les nourritures préparées à base de céréales; le café préparé; le cacao préparé; la poudre, l'extrait et les préparations à base de reinette; la semoule; la betterave à sucre, le vinaigre."

Valeur des rebuts poissonniers.

A Liverpool, Angleterre, on vient d'installer une usine pour l'utilisation des déchets poissonniers, et les graisses qu'on en a obtenues ont trouvé un débouché facile à \$400 la tonne, alors qu'une pâtée produite avec le résidu et affectée à l'alimentation du bétail et de la volaille, s'est détaillée à \$105 la tonne.

DANS LES CHANTIERS MARITIMES

de la côte du Pacifique on augmente les salaires des ouvriers de deux sous par heure.

En vertu d'une entente survenue au mois de juin dernier entre les constructeurs de navires de la côte du Pacifique et les unions ouvrières représentant les travailleurs employés dans cette industrie, il a été nommé un arbitre chargé d'entendre les plaintes et de donner sa décision sur toutes les questions en litige au sujet desquelles patrons et employés ne pourraient pas s'entendre, et particulièrement de reviser les échelles de salaires selon les fluctuations du coût de la vie telles qu'enregistrées par les rapports officiels du ministère fédéral du Travail en ce qui concerne la Colombie-Anglaise.

Cet arbitre, M. W. L. Macdonald, vient de soumettre au gouvernement son rapport pour ses premiers trois mois d'office, par lequel il recommande une augmentation de salaires de deux sous par heure à partir du 1er septembre dernier, pour les ouvriers soumis à sa juridiction. Voici le texte de ce rapport:

Voici le texte de la clause 15 des règles de travail et échelles de paie réglementant les opérations des chantiers maritimes et des industries connexes dans la province de la Colombie-Britannique à dater du 1er juin 1918:

"Ces règles demeureront en vigueur pendant la durée de la guerre; les échelles de salaires seront révisées tous les trois mois sur la base des renseignements officiels sur le coût de la vie tels que publiés par la Gazette du Travail du ministère du Travail du gouvernement du Canada, en autant que ces renseignements ont trait à la Colombie-Britannique."

Conformément à la clause susdite, j'ai fait des recherches sur le coût de la vie dans la Colombie-Britannique, surtout dans la région des chantiers maritimes, et j'ai établi une comparaison entre les chiffres du mois de juin et du mois d'août publiés par la Gazette du Travail, dans le but d'arriver à établir la somme à être accordée, s'il y avait lieu, en augmentation de salaires selon l'entente ci-dessus.

Je trouve que le coût de la vie pour les villes de Victoria, Vancouver et New-Westminster durant le mois de juin se totalise à \$20,649 et pour le mois d'août à \$21,166, ce qui constitue une augmentation de \$517 ou de 52 sous par semaine. En divisant cette somme par 44 heures, soit la somme de travail hebdomadaire dans les chantiers maritimes, on obtient une augmentation de 1.2 sou par heure.

Comme la Gazette du Travail n'énumère pas toutes les nécessités de la vie, j'ai poussé mes recherches dans le prix du vêtement et autres commodités, qui ont aussi augmenté au taux de 8 de sou par heure, ce qui, ajouté au 1.2 susmentionné, donne un total de 2 sous par heure d'augmentation dans le salaire de tous les employés soumis à l'entente susdite, la dite augmentation devant prendre effet à la date du 1er septembre 1918.

A. L. MACDONALD,
Arbitre.

LA VENTE DES CRIBLURES.

Les criblures soit de blé ou d'autre grain ne peuvent pas maintenant être exportées du Canada sans avoir été achetées sur le marché à grain. Un ordre à cet effet de la Commission des vivres du Canada protège les intérêts canadiens contre toute possibilité de discrimination, et mettra la vente des criblures sur une base absolument compétitive.

LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS PEUT AFFER- MER LES TERRES DES DOUKHOBORS

En vertu d'un nouvel arrêté en conseil, les soldats rapatriés auront la préférence dans la répartition du domaine constituant l'ancienne réserve.

Les soldats en service outre-mer également.

En vertu d'un arrêté en conseil recommandé par le ministre de l'Intérieur et adopté le 30 octobre, la Commission d'établissement des soldats peut louer ou affermer des terres qui faisaient autrefois partie de la réserve des Doukhobors et certaines autres terres, en accordant la préférence aux soldats rapatriés. La décision du gouvernement d'affermir ces terres pour le présent est motivée par le fait que les demandes d'inscriptions gratuites seront excessives en comparaison du nombre des concessions gratuites qui pourront être accordées.

Voici le texte intégral de l'arrêté en conseil.

Attendu que le ministre de l'Intérieur, ainsi que le pouvoir lui en a été conféré à l'article 4 de la loi d'établissement des soldats, 1917, a réservé pour les fins de ladite loi certaines terres fédérales formant autrefois partie des réserves des Doukhobors et qui ont une valeur particulière;

Et attendu que la clause 9 de l'arrêté en conseil du 14 mai 1918, promulguant les règlements concernant les terres fédérales de la Commission d'établissement des soldats en vertu de ladite loi, stipule que les terres fédérales ayant une valeur particulière peuvent être soustraites à la vente générale aux soldats et mises à part pour qu'il en soit disposé selon qu'il sera jugé convenable;

Et attendu que les demandes d'inscriptions gratuites de ces terres de prix seront excessives, étant donné le nombre des inscriptions qui pourraient être accordées et la très grande difficulté, résultant de ce fait, d'établir une méthode équitable de distribution, même si la répartition devait se faire uniquement entre les soldats déjà rapatriés, et d'autant plus que dans la distribution de ces dons gratuits de terres de prix, les soldats en service outre-mer, qui devraient avoir un droit égal au partage dans une semblable distribution, ne pourraient participer à ce partage;

Et attendu que de l'avis du ministre de l'Intérieur et de la Commission d'établissement des soldats, la concession de ces terres, en justice pour tous les intéressés, doit faire l'objet d'une action spéciale et ne peut s'opérer comme si les terres étaient des homesteads ordinaires;

Et attendu que certaines de ces terres contiennent des zones cultivées et qu'il est désirable et dans l'intérêt de la production que des dispositions soient prises pour leur faire produire des moissons;

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Intérieur et en vertu des dispositions de la loi d'établissement des soldats, 1917, et des règlements adoptés sous l'empire de cette loi et de la loi des mesures de guerre, de décréter, et il est par les présentes décrété que les terres mentionnées et toutes autres terres fédérales d'une valeur particulière devenant disponibles pour cette fin soient mises à part pour l'établissement des soldats, mais restent spécialement réservées pour concession ultérieure selon qu'il sera jugé convenable avec l'approbation du Gouverneur en conseil; aussi qu'en attendant cette concession, la Commission d'établissement des soldats soit autorisée

à louer ou affermer ces terres à des conditions appropriées qui puissent paraître satisfaisantes au ministre de l'Intérieur, en donnant la préférence aux soldats rapatriés, et que les recettes soient déposées chez le receveur général au crédit d'un fonds qui sera désigné sous le nom de "Caisse des terres pour l'établissement des soldats"; ou qu'advenant le cas où des terres n'auraient pas été louées ou affermées, telles autres dispositions que les circonstances peuvent rendre nécessaires soient prises pour assurer le labourage, l'ensemencement et la rentrée de la récolte, subordonnement aux conditions que le ministre de l'Intérieur pourra fixer, les dépenses à encourir de ce chef devant être portées au compte des crédits votés par le parlement pour les fins de la loi d'établissement des soldats, les baux devant être signés par un membre de la Commission d'établissement des soldats.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Les Commissaires du Service civil donnent par le présent avis que les demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

1. Un expert en vues animées pour le bureau du directeur des renseignements publics. Les candidats doivent connaître la rédaction des scénarios et la production des vues animées. Ils doivent être capables de faire des conférences et préférence sera donnée à un gradué d'université. Les aspirants doivent dire quel salaire ils exigent.

2. Un commis dans la division des statistiques et des recherches du ministère du Travail à un traitement de \$1,800 par année. Les candidats doivent être gradués d'une université reconnue avec des connaissances spéciales en économie politique et l'habitude des recherches; ils doivent aussi connaître le travail de bureau.

3. Un photographe dans la division de l'exhibition et de la publicité du ministère du Commerce et de l'Industrie à Ottawa, à un traitement initial de \$1,600 par année. Les candidats doivent avoir une connaissance parfaite de la photographie et doivent soumettre des échantillons de leur travail, tant d'intérieur que d'extérieur. Cette position est celle qui a déjà été annoncée le 12 septembre.

4. Un photographe au collodion dans la division des levés topographiques du ministère de l'Intérieur à un salaire de \$35 par semaine. Des demandes seront reçues de la part de photographes au collodion d'expérience qui ont fait leur apprentissage dans un bon établissement de photographie au Canada, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

5. Un aide ingénieur dans le bureau de la division des forces hydrauliques à Winnipeg, au département de l'Intérieur à un traitement de \$1,500 par année. Les candidats doivent être sujets britanniques et ne pas être âgés de plus de 35 ans. Ils doivent être gradués de quelque université reconnue et avoir eu au moins deux ans d'expérience de campagne et de bureau dans les travaux de génie.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 14 novembre. Les candidats de la Colombie-Britannique auront une semaine de plus. On peut obtenir les formules de demande du secrétaire de la Commission.

Par ordre de la Commission.

W. FORAN,
Secrétaire.

De l'Amérique du Nord aux pays alliés.

D'après un plan préparé par les contrôleurs des vivres des pays alliés, on compte sur 18 continent américain pour fournir 70 pour 100 des produits alimentaires essentiels et nécessaires aux alliés. La raison que l'on donne à cet état de choses est que le trajet océanique est beaucoup plus court entre l'Amérique du Nord et les pays alliés que ne le sont les autres pays amis qui pourraient fournir des vivres.

Il y a maintenant environ 270,000 femmes au travail sur les fermes, en Grande-Bretagne.

SERVICE DE WAGONS CHAUF- FÉS POUR L'OKANAGAN

Décision des commissaires des chemins de fer au sujet de leur insuffisance.

Les expéditeurs de fruits de la vallée Okanagan ont soumis à la Commission des chemins de fer une plainte au sujet de l'insuffisance des appareils de chauffage et les commissaires viennent de rendre une décision tendant à régler cette difficulté. Le texte complet du jugement du commissaire en chef se lit comme suit:

Cette question est venue plus d'une fois devant la Commission et il est vraiment regrettable que les circonstances ne permettent pas d'en arriver à un règlement juste et définitif.

Avant la guerre la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien avait un nombre suffisant de wagons frigorifiques. Depuis la guerre elle a été forcée à employer une partie assez considérable de ses wagons frigorifiques pour le transport de viandes fraîches pour le service d'outre-mer, qui est absolument un service essentiel. Il comprend non seulement l'usage d'un grand nombre de wagons, mais aussi leur détention prolongée, vu la longueur du parcours jusqu'à l'Atlantique. Il s'ensuit malheureusement que les régions fruitières n'ont plus le service dont elles profitaient antérieurement. C'est là un des résultats inévitables de la guerre. Il est très difficile de se procurer des matériaux, surtout les métaux essentiels, requis pour la construction, et la compagnie a en main assez de réfrigérateurs pour son service ordinaire.

La question a été longuement discutée avec la compagnie par le chef du mouvement attaché au service de la Commission. Il a insisté pour avoir des wagons doublés et à compartiments à la place des wagons frigorifiques maintenant hors de portée. Comme question de fait, il fait rapport qu'il y a aujourd'hui des wagons ainsi doublés et disposés en quantité suffisante pour le service. Ils sont dépourvus de calorifères, et la Commission a tenté d'en faire mettre à bord. La compagnie du Pacifique-Canadien s'est mise en quête de calorifère et elle a réussi à en acheter un bon nombre. La quantité est cependant encore insuffisante pour tous les wagons qui pourraient être requis aujourd'hui.

En vertu de la loi, la compagnie est tenue à fournir des commodités dans la limite de ses capacités. La prétention de la compagnie est que la Commission ne devrait pas ordonner que des calorifères soient fournis. Elle cite le cas de l'Administration américaine des chemins de fer, en territoire adjacent américain, qui refuse de fournir aucun calorifère et elle prétend que les fructiculteurs, en territoire américain, non seulement fournissent leurs propres poêles mais que, de plus, ils doublent et aménagent leurs propres wagons à leurs frais personnels.

A mon avis, les calorifères doivent être fournis autant que possible aux frais et dépens prévus par les tarifs appropriés actuellement en vigueur. Les calorifères de la compagnie ne sauraient suffire à couvrir tout le mouvement, et dans le cas d'insuffisance, où les expéditeurs ne fournissent ni poêles ni calorifères, la compagnie ne devra pas avoir droit à aucune rémunération en vertu du tarif pour calorifères, et la compagnie devra aussi retourner du point de destination au point de départ tout calorifère ainsi fourni sans aucun frais par l'expéditeur. La compagnie a reçu instructions à cet effet et le tarif fixé en conséquence.

Une autre question qu'on a grandement discutée est celle de proposer un homme à bord chargé de voir à l'entretien des poêles. Les expéditeurs voudraient que la compagnie fournisse cet homme. L'insuffisance des employés sur les réseaux de la compagnie est un fait généralement connu. En sus de cela, il n'y a absolument aucun doute, à mon avis, que les marchandises seraient bien mieux surveillées, dans le cas où il faut engager un messenger, si celui-ci est directement intéressé à la garde des mar-

L'ITALIE IMPORTERAIT DU BOIS DU CANADA

On estime qu'elle aurait besoin de \$200,000,000 de bois en cinq ans.

W. McL. Clarke, agent commercial du Canada en Italie, a adressé au ministère du Commerce un rapport encourageant au sujet des possibilités commerciales au Canada après la guerre. Nous citons:

Avant la guerre, l'Italie importait annuellement pour une valeur approximative de \$35,000,000 de bois marchand et cette importation représentait environ 85 pour 100 de ses besoins en fait de bois. Parmi ses fournisseurs, l'Autriche-Hongrie tenait la première place et lui en fournissait en 1913, la dernière année de paix, près des quatre cinquièmes de la quantité totale. Ce commerce italien cependant était presque entièrement sous le contrôle de firmes italiennes qui avaient coutume d'acheter des limites forestières en Autriche-Hongrie ou certaines productions complètes d'année en année, ou encore d'acquiescer pour une certaine période de temps, la quantité totale de billots ou de planches coupés et sciés dans des districts spécifiés. Presque toutes les opérations connexes à la coupe, à la transportation du bois, à son sciage, à sa préparation et à son assortiment étaient sous le contrôle du capital de l'organisation et du travail italiens. Il est intéressant à noter, à ce sujet, que plusieurs articles ont été récemment publiés dans la presse ennemie, démontrant que si l'Italie se sert du bois austro-hongrois après la guerre, elle devra payer des prix très élevés et se soumettre au mesurage, à l'assortiment et au paiement imposé par des firmes autrichiennes. En d'autres termes, l'Autriche menace de garder sous son propre contrôle, son commerce de bois avec l'Italie.

Quoi qu'il en soit—et la fin de la guerre pourrait bien en disposer différemment—il est de peu d'importance que le bois autrichien soit venu en Italie comme autrefois. Il ne reste pas moins vrai que l'Italie, à raison d'un défaut connu et reconnu d'approvisionnement indigène, cherche maintenant d'autres sources où pourvoir à ses besoins.

Réduction de l'allocation faite au petit consommateur.

La situation du combustible est si critique au Canada que les petits comme les grands consommateurs de houille voient leur allocation réduite, par comparaison avec la quantité qui leur était accordée les années passées. Telle est la décision du commissaire du combustible, après avoir pris conseil des administrateurs des provinces de Québec et d'Ontario. Ces administrateurs ont autorisé pour décider quelle proportion de l'approvisionnement de l'an dernier peut être fournie à l'importateur le consommateur, dans leurs provinces respectives, et leurs décisions s'appliqueront aux gens brûlant six tonnes ou moins, tout aussi bien qu'à ceux qui en font une dépense plus considérable.

LA PRODUCTION EN ALLEMAGNE.

Pendant les vingt ans qui ont précédé la guerre, l'Allemagne a augmenté sa production de céréales de 500,000,000 de minots.

Depuis 1865, l'Allemagne a augmenté sa production de bacon de plus de 200 pour 100, et sa production de pommes de terre de 175 pour 100. Dans des conditions normales, l'Allemagne produit plus de trente pour cent de la production totale de pommes de terre du monde entier.

chandises elles-mêmes. Les tarifs aujourd'hui en vigueur stipulent que les messagers des expéditeurs, voyageant dans de telles conditions, sont transportés gratuitement, aller et retour.

A mon point de vue, il serait impraticable d'ordonner plus que cela pour le moment.

(Signé) H. L. D.

Ge 25 octobre 1918.

L'UNIVERSITÉ KHAKI COMBLE UNE LACUNE

Plus de 9,000 membres des forces d'outre-mer s'y enregistrent et les conférences populaires sont suivies par plus de 180,000 soldats. Importance de l'œuvre durant la période de démobilisation.

Le 19 septembre 1918, Son Excellence le Gouverneur général a approuvé un rapport du comité du Conseil privé recommandant l'établissement d'un département de services éducationnels dans les forces militaires canadiennes outre-mer, département devant être sous la juridiction d'un directeur de l'éducation et constitué une section de la branche de l'état-major général, et dépendre, par l'intermédiaire de cette branche, du ministre des forces militaires canadiennes outre-mer. Le directeur, qui sera responsable de l'organisation effective et de l'administration des services éducationnels aura un sous-directeur. Il y aura un sénat consultatif, qui donnera son avis dans les questions de direction et qui, outre le directeur et le sous-directeur, comprendra un représentant de l'état-major général, un représentant de l'adjudant-général, un représentant de l'aumônerie militaire, un représentant de la Y. M. C. A. et tels autres membres que le ministre pourra désigner de temps à autres. Ce sénat pourra également se consulter avec le personnel enseignant civil des universités canadiennes. En Angleterre et en France il y aura des assistants directeurs d'éducation, et le total des établissements de tous rangs sera de 240. En plus, un personnel civil pourra être employé sur la recommandation du directeur, sans frais pour le public canadien; on pourra aussi utiliser, à la discrétion du directeur, tels services volontaires qui pourront être offerts par n'importe quel membre des forces militaires canadiennes outre-mer, y compris l'aumônerie militaire et la Y. M. C. A.

Le département des services éducationnels s'appellera: l'Université Khaki du Canada. Le coût maximum au gouvernement canadien, causé par les salaires de ceux qui retirent leur solde militaire, sera de \$363,750. En plus, une somme de \$500,000 a été prélevée au Canada par la Y. M. C. A. et placée sous le contrôle d'éducateurs de renom; à même ce fonds seront payés ceux des professeurs qui ne font pas partie de l'armée, de même que les salles, l'outillage scolaire et les bibliothèques.

DES MILLIERS EN BÉNÉFICIAIRE.

Cette initiative importante a été prise par suite des expériences de ceux qui, tels les chapelains et les officiers de la Y. M. C. A., ont tenté, durant les années de guerre, d'intéresser intellectuellement les hommes durant leurs heures de loisir. La tentative a été faite, avec beaucoup de succès, de fournir aux soldats l'occasion de continuer leurs études interrompues par la guerre ou de s'instruire dans la profession qu'ils reprendront ou suivront après

la guerre. Les bibliothèques et les salles de lecture établies pour des fins d'éducation dans les divers centres, furent continuellement fréquentées dans les heures libres de devoirs ou d'exercices militaires. Depuis octobre 1917 jusqu'au 31 juillet 1918, 9,000 membres des forces d'outre-mer se sont enrégistrés à des cours en Angleterre et en France; tandis que l'assistance aux conférences populaires s'élevait à 180,000, représentant au moins 45,000 assistants individuels. Un travail très efficace s'est aussi poursuivi en France, mais il a été difficile de se procurer des statistiques aussi exactes pour ces cours.

Durant la période de démobilisation, cependant, le travail de l'université Khaki deviendra encore plus important et même nécessaire, vu le laps de temps considérable qui pourrait s'écouler entre la fin des hostilités et le retour des soldats à leurs foyers.

Le Dr Tory, président de l'université de l'Alberta, a été nommé directeur, et il aura pour associés en qualité de sous-directeur et d'assistants, quelques-uns des éducateurs canadiens les plus connus.

Le programme d'enseignement comprendra tous les degrés, depuis les plus élémentaires jusqu'aux matières universitaires. Les hommes qui ne savent ni lire ni écrire ne devraient pas revenir au pays sans avoir eu une chance de réparer cette lacune dans leur vie. D'autres recevront une instruction technique dans divers métiers et en agriculture; d'autres une éducation générale qui en fera des citoyens plus intelligents à leur retour. D'autres seront préparés pour entrer à l'université; d'autres pour reprendre leurs études professionnelles ou universitaires là où elles furent interrompues par la guerre.

En général on s'efforcera non seulement d'utiliser les loisirs des soldats, mais de réparer autant que possible la perte d'instruction ordinaire, qu'un jeune homme pourrait être supposé avoir reçu, durant les années qu'il a été à la guerre. Des soldats qui auront écouté une série de conférences, faites par des hommes compétents, sur les ressources naturelles de leur pays, sa constitution politique, son histoire, pourront être supposés devenus des citoyens plus intelligents du pays qu'ils ont, par leur service militaire, tant contribué à sauver. Les services éducationnels feront ainsi un sérieux effort pour conserver les ressources humaines du Canada contre leur temps d'attente outre-mer.

Il faut 500 millions de piastres au gouvernement. L'intérêt annuel de ce capital est de 27 millions et demi. Est-il mieux d'envoyer ces 27 millions et demi à l'étranger ou de se les partager entre Canadiens?

EXPÉDITION AUX DOMINIONS BRITANNIQUES PAR VOIE DES ÉTATS-UNIS.

Le département anglais de l'expédition (British Ministry of Shipping), à New-York, a prévenu la Commission du commerce de guerre que les expéditeurs canadiens désiraient se réserver de l'espace pour expédier des chargements aux autres Dominions britanniques par les ports américains, devront, à l'avenir, adresser leurs requêtes au département du Commerce, ambassade anglaise, à Washington, avec le numéro de leur permis ou autre certificat, démontrant le consentement du gouvernement du pays auquel le chargement est destiné. Quand l'expédition sera autorisée, le département du Commerce, à Washington, fera les recommandations nécessaires au département de l'expédition à New-York.

SAUVONS NOTRE MARCHÉ.

Le département de l'Agriculture vient de publier l'avis suivant:

"Le ministère anglais des Vivres déclare que, tant que l'espace à bord des bateaux sera limité, il ne pourra pas accepter de bœuf non engraisé pour exportation en Angleterre ou dans les pays alliés. De toute évidence, les pertes en os, etc., chez un animal maigre, sont proportionnellement plus élevées que chez un animal gras et de plus la viande se gâte plus facilement. Pour des raisons analogues le ministère des Vivres ne paiera les plus hauts prix que pour le bœuf provenant de pores de choix pesant, vivants, entre 150 et 250 livres.

"Les bœufs destinés à l'exportation devraient peser, abattus et vidés, au moins 500 livres.

"Il est donc de la plus haute importance pour les cultivateurs et les éleveurs d'engraisser leurs animaux avant de les vendre. Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent les engraisser convenablement, devraient s'efforcer de les vendre à d'autres cultivateurs ou éleveurs en mesure de le faire.

"L'Est canadien, déjà abondamment pourvu de substances alimentaires pour animaux, vient de faire une récolte de grain d'une richesse remarquable. Quant à l'Ouest, si un excès d'humidité et des gelées précoces y ont fait quelques dommages, il est certain que la situation s'y est grandement améliorée depuis le 1er juillet. Dans ces conditions, le département de l'Agriculture se croit justifiable de demander à tous les cultivateurs et éleveurs canadiens, de ne mettre sur le marché que des animaux convenablement engraisés et pesant les minimums requis.

"Il est important de produire, mais plus important encore de donner à nos produits la qualité voulue, si nous voulons qu'ils arrivent aux marchés de l'Angleterre et de nos alliés. Une autre raison doit nous porter à ne fournir pour l'exportation que des viandes de première qualité: pendant la durée de la guerre et après, l'Angleterre reste pratiquement le seul débouché que nous ayons pour écouler le surplus de notre bœuf et de notre porc. Il est donc évident que si nous voulons garder ce débouché à l'avenir, il nous faut maintenir la bonne réputation que nous nous sommes acquise comme producteurs de bœuf, et nous en créer une toute semblable comme producteurs de viande de porc. Le département de l'Agriculture est convaincu que de la qualité de viande que nous exporterons d'ici quelque temps, dépend notre réputation et par conséquent notre avenir comme exportateurs en Grande-Bretagne. C'est pourquoi il adresse à tous les intéressés ce pressant appel. Vu les intérêts considérables en jeu, il a confiance que chacun y mettra du sien pour que seuls des animaux de choix soient exportés de notre pays.

LE COLLÈGE DE WINNIPEG POUR LES SOLDATS DE RETOUR

Le ministère du Rétablissement civil a loué cet édifice pour son œuvre d'éducation.

Le ministère du Rétablissement civil des soldats a loué et pris possession du collège Manitoba, à Winnipeg, qu'il doit utiliser comme centre de rééducation industrielle dans la province du Manitoba. Jusqu'à nouvel ordre, il sera reconnu comme le centre de rééducation de Winnipeg, par le ministère.

Pour deux raisons il était devenu opportun, par suite des résultats obtenus à l'hôpital militaire de Manitoba, situé au parc Tuxedo, de transporter de ce centre l'œuvre de rééducation industrielle. Le développement de cet hôpital central a eu tôt fait d'encombrer et de rapprocher confusément la thérapeutique occupationnelle et le travail de rééducation industrielle, au point que la partie la plus sérieuse et la plus pratique se trouvait entravée par le manque de temps ainsi que par la population toujours variée des classes de thérapeutique occupationnelle. Cette dernière comprend, naturellement, les travaux manuels et de métiers à fins curatives par les convalescents dans les salles et les ateliers. On ne doit pas la confondre avec la rééducation industrielle.

En second lieu, le nombre des étudiants des cours de rééducation industrielle s'accroissait tellement que la question d'établir une école d'entraînement plus près du centre de la cité prenait de jour en jour une importance plus considérable.

Aussitôt que l'édifice du collège Manitoba aura été convenablement aménagé pour les fins du ministère, on ne maintiendra plus à l'hôpital militaire que les classes de thérapeutique occupationnelle. Comme on peut le constater facilement, l'atmosphère d'un hôpital n'est guère favorable au rapide développement de l'esprit nécessaire à un état civil indépendant, que les instituteurs vocationnels tentent d'inspirer aux soldats qui se préparent à prendre une part active dans l'industrie.

Le nouvel édifice sera pourvu de tout l'outillage nécessaire afin de donner l'instruction préliminaire dans une variété de métiers, ainsi que de dessin, de mathématique et de tels autres sujets généraux qu'il est nécessaire d'enseigner aux hommes pour leur donner une compréhension parfaite du travail pour lequel on les entraîne. On a déjà commencé à faire à l'édifice les changements requis et à y installer l'outillage voulu.

La disette alimentaire en Italie.

Le docteur James W. Robertson, qui a parcouru récemment la Grande-Bretagne, la France et l'Italie pour le gouvernement canadien et la Commission canadienne de ravitaillement, rapporte que la situation en Italie est extrêmement grave. Au total, la ration allemande est plus forte que la ration d'Italie, au dire du commissaire italien de ravitaillement.

L'ANTHRACITE POUR LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT SOUS CONTRÔLE

On espère en diminuer la quantité, malgré les hôpitaux et les maisons de convalescence additionnels.

ÉCONOMIES RÉALISÉES.

Les autorités intéressées ont étudié pendant plusieurs mois la question de chauffage des édifices du gouvernement dans tout le Canada et la quantité d'antracite requise pour cette fin.

Le Bureau des achats de guerre, aidé de M. C. A. Macgrath, contrôleur du combustible du Canada, a étudié depuis le mois de mars dernier le moyen à prendre pour rencontrer les exigences du présent hiver. Au commencement de l'été dernier, l'administration du combustible des Etats-Unis faisait connaître que la quantité d'antracite fournie au Canada, pour cet hiver, serait moindre que par les années passées. Le contrôleur du combustible attirait donc l'attention de la Commission des achats de guerre sur ce sujet et, par l'entremise du ministère des Travaux publics, on décida d'instituer une enquête.

Il fallait d'abord s'assurer jusqu'à quel point il était possible d'employer le charbon bitumineux à la place de l'antracite pour chauffer les édifices du gouvernement, afin d'en laisser une plus grande partie à la consommation domestique. Pour en arriver à un résultat pratique, le tout était de savoir si les appareils de chauffage actuels pouvaient permettre ce changement. Il fut trouvé que le charbon bitumineux, dans quelques cas, pouvait être employé sans changer les appareils; dans d'autres cas, pour permettre l'usage du charbon mou on fut obligé de les modifier, et enfin pour d'autres il aurait fallu de trop grandes dépenses et installer de nouvelles fournaies.

HÔPITAUX ADDITIONNELS.

De plus, le problème se compliquait de l'obligation, par le gouvernement du Canada, de chauffer pendant l'hiver un nombre additionnel d'hôpitaux militaires et maisons de convalescence, ainsi que de nouveaux bureaux de poste, de douane, etc.

Toutefois, on en vint à la conclusion, après avoir bien pesé la situation, qu'une diminution de 20 pour 100 d'antracite pouvait être faite sur la quantité que l'on avait d'abord jugée nécessaire pour chauffer ces édifices. Pour atteindre ce but on convint d'économiser et de

réarranger les appareils en conséquence. Par l'emploi de charbon miné au Canada, partout où il est possible, et grâce aux changements faits aux foyers et aux fournaies, on diminue d'autant l'épuisement d'antracite sur la quantité qui nous est attribuée.

Le Contrôleur du combustible informe maintenant les administrateurs du combustible des différentes provinces qu'ils sont autorisés à surveiller, dans chaque localité, la livraison de l'antracite aux édifices du gouvernement. Ils feront substituer le charbon bitumineux à l'antracite chaque fois qu'ils se convaincront et en convaincront les autorités compétentes du gouvernement, que telle substitution pourra se faire. On espère arriver, par ce moyen, à réduire encore considérablement la quantité d'antracite requise pour chauffer ces édifices et par là, augmenter la quantité allouée au public pour chauffer leurs maisons.

Efforts gigantesques des aciéries américaines.

Durant les derniers sept jours, la United States Steel Corporation, qui compte parmi les aciéries les plus considérables du pays, a fait fonctionner ses aciéries de fer en gueuse à 101 pour 100 de leur capacité présumée.

La Commission des industries de guerre a calculé que la production de l'acier atteindra cette année le joli chiffre de 33 millions de tonnes. Cette production est encore loin d'atteindre la quantité d'acier demandé à l'industrie par le gouvernement pour ses fins de guerre.

Soixante tonnes de viande de renne ont été vendues récemment sur le marché américain. Cette viande, bien que n'ayant la saveur du gibier ordinaire, est cependant excellente.

Liste des pertes dans l'armée américaine.

La liste des pertes de l'armée américaine contient les noms canadiens suivants:

Tué au feu—sergent Percy King; le plus proche parent, Bert. King, Donovan, Sask.

Gravement blessé—soldat James A. Howey; le plus proche parent, Mme R. H. Howey, St. Mary, Ont.

Manquant à l'appel—soldat Enrico Decorle; le plus proche parent, Foeck Decorle, Manitoba.

Le pain allemand.

Le "Deutsche Tageszeitung" publie qu'une analyse de certains échantillons de pain faite par les chimistes a révélé la présence dans le pain allemand d'une multitude de corps étrangers. Il cite les suivants: plumes, fils, ouate, lysol, papier bois, paille, craie, esquilles, etc. Le pain d'une boulangerie contenait 13 pour 100 de vert-de-gris.

Le permis peut être confisqué.

En vertu d'un décret du conseil, toute compagnie qui fabrique du papier et refuse de se conformer à l'ordonnance du Commissaire du papier s'expose à ce que son permis d'exportation soit confisqué par les autorités de la douane.

5,000,000 morts de faim.

On estime que près de cinq millions de personnes sont mortes de faim ou de suites de la mauvaise alimentation pendant la guerre. Le chiffre dépasse la moitié de la population du Canada.

NOS FEUX DE FORÊTS PLUS DESTRUCTEURS QUE LA GUERRE

UNE CAMPAGNE SÉRIEUSE.

La négligence cause ici et aux Etats-Unis plus de pertes que la guerre en Europe.

La division forestière du ministère de l'Intérieur publie le document suivant:

Les pertes énormes tant de vies que de propriétés causées par les grands feux de forêts du Minnesota, en octobre 1918, ont fait ressortir de nouveau la grande importance de la protection de nos forêts contre ce terrible ennemi. Appréciée à un point de vue de guerre, cette conflagration équivaut à une grande victoire allemande. Des milliers de citoyens ont perdu la vie et du bois valant des millions de dollars—du bois qu'on aurait pu employer à faire des routes, des ponts, des tranchées ou des huttes pour nos soldats en France et dans les Flandres, ou encore qu'on aurait pu convertir en navires pour transporter des provisions aux alliés—tout ce bois s'en est allé en fumée. Si les chefs d'armée allemands pouvaient brûler les forêts des Etats-Unis et du Canada, ils le feraient assurément, parce qu'ils paralyseraient d'autant les efforts des alliés.

Si la destruction de nos forêts par le feu rencontre si bien les vœux de l'état-major allemand, est-ce qu'alors les citoyens de ce pays ne se rendent pas coupables de trahison s'ils ne prennent pas toutes les précautions possibles pour empêcher l'événement tant désiré par l'ennemi? Il est vraiment triste de constater le fait que, par suite de négligence et de manque de prévoyance de notre part, il y a eu, depuis le commencement de la guerre, une plus grande destruction de forêts en Amérique qu'en Europe. Les possibilités de destruction ont été infiniment plus grandes en Europe qu'en Amérique, et cependant, par pure négligence, les pertes réelles ont été plus considérables ici que sur le continent ravagé par la guerre.

LA NÉGLIGENCE EN EST LA CAUSE.

Doit-on attribuer à la criminalité la destruction des forêts américaines ou canadiennes au cours des quatre dernières années? Non, à la négligence seulement. Mais une négligence qui produit de tels résultats frise le crime. C'est un cas qui relève de l'éducation, et parmi toutes les méthodes employées par la division forestière dans son œuvre de protection, la plus puissante est encore l'éducation.

La division forestière a sous ses soins les forêts des provinces des

prairies et dans la zone des voies ferrées (une lisière de 40 milles de large le long du Pacifique-Canadien) en Colombie-Britannique. Dans ces forêts tout un corps de patrouille est tenu en activité durant la saison du danger. Mais outre cela et l'usage de tours d'observation et de lignes téléphoniques, la division s'occupe sans cesse à enrôler les gens établis près des forêts dans sa campagne de protection. Elle s'efforce de bien convaincre tout le monde, à partir des enfants d'école, des grands avantages de la précaution contre le feu dans la forêt ainsi que des conséquences funestes de la négligence.

On a constaté que l'un des meilleurs moyens d'éducation est l'affiche mettant le public sur ses gardes contre le feu, une affiche que l'on cloue sur les arbres le long des routes et aux endroits de campement. On en expédie des milliers chaque saison, prenant soin d'en varier la forme afin de présenter le sujet sous un point de vue nouveau. Depuis la guerre, la difficulté de protéger les forêts de l'Etat a été augmentée par la disette d'hommes. Plus de soixante-dix pour cent du personnel de la division forestière se sont enrôlés volontairement pour le service d'outre-mer et ceux qui sont restés ont continué l'œuvre de protection.

La demande extraordinaire d'épingle à aéroplane a fait ressortir davantage la valeur de nos forêts; mais le pin, la pruche, l'épinette blanche, le mélèze, l'érable et le cèdre ont aussi une importance vitale dans notre effort pour la guerre et sont de première nécessité pour le maintien de notre commerce après la guerre. En un mot, malgré la réduction du personnel par l'enrôlement dans le service d'outre-mer, la division forestière fait sa part en protégeant le plus possible les forêts de l'Etat. Les différentes provinces qui contrôlent des limites forestières ont aussi été embarrassées par les conditions de guerre, mais elles n'en ont pas pour cela ralenti leurs efforts et elles ont même, dans certains cas, fait des progrès remarquables dans l'organisation, dans l'outillage et dans l'efficacité des moyens employés.

Projet de rationnement volontaire.

Le Nouveau-Brunswick a adopté un plan de rationnement volontaire que les habitants de la province appliquent chez eux. Ce plan a été préparé à une réunion des représentants des comités locaux de ravitaillement, des instituteurs de femmes et des professeurs d'économie domestique, et approuvé par la Commission canadienne de ravitaillement.

On prend des rations militaires.

La Commission de secours pour les Belges a fait des arrangements avec le chef d'état-major général britannique pour fournir 20,000,000 de rations d'urgence à la population civile libérée en Belgique, à même les magasins de l'armée anglaise en Belgique, la Commission de secours se faisant fort de les payer.

**ACHETEZ DES BONS DE LA VICTOIRE
ET BRISEZ LES CHAINES DE PLUSIEURS NATIONS!**

TABLE DES MATIÈRES

POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1918

	N°	Page
Affaires extérieures, ministre des—	3	10
Force motrice du Saint-Laurent et vues du gouvernement...	5	3
Agriculture, ministre de l'—	5	5
Epoque de l'importation du stock pour pépinières...	4	12
La Norvège malchanceuse...	4	12
La récolte des fruits vaut celle des bonnes années...	4	4
La récolte des patates...	4	12
Le Canada produit ses graines de semence...	5	7
Meilleure récolte de pommes...	5	9
Nouveau chef de la division des fruits...	4	4
Personnel de la Commission de la production laitière...	4	6
Plants importés devront être soumis à l'inspection...	1	5
Québec port d'entrée pour les plantes venant d'Europe...	2	1
Bureau des Statistiques—	2	7
Industrie de la pulpe au Canada...	4	5
La récolte de Québec...	5	5
Pour prévenir le double emploi dans les statistiques officielles...	4	11
Bureau des vivres—	1	7
Achat de fèves et de pois...	5	3
Arrêté en conseil fixant les prix du saumon de la Colombie-Britann.	5	3
Boulangerie condamnée...	4	3
Boulangerie fermée à Montréal...	1	6
Cause commune, table commune...	5	9
Ce que les Etats-Unis promettent pour l'an prochain...	3	8
Ce qu'il faut de nourriture...	5	6
Chiffres éloquentes sur l'effort du Canada...	5	12
Cinq millions de chiens...	2	4
Cinquante petits cochons...	2	1
Commerces autorisés...	2	3
Commission de ravitaillement au Brésil...	5	4
Consommation du poisson de mer...	5	12
Contrôle du sucre employé dans le lait condensé...	3	12
Economie de viande de 3,000,000 de livres...	4	11
Embargo sur les pommes...	3	7
Fabricant obligé de remettre sa provision de sucre...	2	2
Formules pour licences de denrées...	1	8
Hareng en boîte de la Colombie-Britannique...	1	1
La Nouvelle-Zélande réquisitionne le blé...	1	6
Le Canada prend sa place à la table des Alliés...	4	5
L'économie à Toronto...	3	11
Le Royaume-Uni se retire de la convention du sucre...	2	3
Le sucre en France...	1	3
Nouveau prix pour la farine...	1	5
Nouvelle commission d'achat en Angleterre...	1	5
On accapare le sucre...	5	7
Permis d'acheter le sucre...	5	7
Personnel de la Commission canadienne des vivres...	2	8
Plan ingénieux...	2	2
Prix pour le poisson pêché dans l'Ouest en hiver...	1	2
Production des beurrieres expédiée en Angleterre...	3	10
Ration de fromage en Suisse...	5	10
Sucre d'érable américain...	3	2
Suspension des permis d'exportation...	5	10
Bureau impérial des munitions—	3	4
Epinette pour avions...	4	3
L'envoi d'épinette de la Colombie-Britannique a été sans précédent...	4	1
Commerce, ministre du—	5	5
Commerce avec la Russie...	4	1
Demande de papier...	5	5
Industrie de la laine...	4	6
La Commission de Sibérie...	5	1
La Norvège malchanceuse...	3	1
Le marché du carton...	5	12
Les Etats-Unis continueront à importer notre bois...	4	7
Les exportations accusent un excédent en septembre...	3	1
Les horloges remises à l'heure normale...	3	7
Mission commerciale en Sibérie...	1	4
Rapport du commerce avec le Sud-africain...	2	7
Commission de guerre des chemins de fer canadiens—	3	5
Augmentations et journée de huit heures...	4	11
Commission d'enregistrement—	5	4
Classification et pointage à l'électricité...	3	8
Commission d'établissement des soldats—	3	12
Composition de la commission...	4	6
Commission des achats de guerre—	4	3
Achats de conserves de saumon par la Grande-Bretagne...	1	8
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral...	5	11
Membres de la commission...	3	7
Commission des chemins de fer—	4	6
Taux de transport du riz...	4	3
Commission des pensions—	4	8
Branche médicale du bureau des pensions...	5	11
Bureau des commissaires des pensions pour tout le Canada...	1	7
Pensions non réclamées...	3	7
Pensions non réclamées...	4	7
Commission du combustible—	5	5
Personnel de la commission...	3	1
Commission du commerce de guerre—	5	7
Arrêté en conseil créant la commission...	3	1
Interdiction d'écrèmeuses mécaniques...	5	7
L'emploi de l'acier dans la construction...	4	5
Nouveaux règlements touchant les caisses d'automobiles...	4	1
Personnel...	1	4
Pouvoirs accordés par arrêté en conseil...	1	4
Restriction des importations...	5	10
Conférence coloniale—	1	3
Droit de conférer directement avec le premier ministre d'Angleterre...	1	7
Conseil privé—	1	3
Amendements aux règlements du commissaire du combustible...	2	7
Amendements aux règlements du service militaire...	5	12
Amendements aux règlements de la lumière du jour...	1	7
Arrêté concernant l'économie de la lumière...	4	4
Arrêté contre les associations illégales...	5	4
Bureau fédéral des statistiques...	4	7
Certaines latitudes accordées aux fermiers, aux pêcheurs, etc.	4	7
Commission du commerce en temps de guerre...	4	7

Conseil privé— <i>Suite.</i>	N°	Page
Gisements de chrome...	4	5
Grèves en temps de guerre...	4	9
Le désœuvrement est prohibé...	4	9
Les chèvres admises en franchise...	5	10
Mennonites récemment établis dans l'Ouest...	5	3
Mission commerciale en Sibérie...	4	1
Mission de guerre canadienne...	4	8
Nouveau directeur de la sûreté publique...	2	1
Nouveaux décrets concernant la loi du service militaire...	5	10
Portée plus grande donnée aux règlements sur le coût de la vie...	1	6
Production des beurrieres expédiée en Angleterre...	2	2
Protection accordée aux déserteurs...	5	12
Réglementation de la vente de la gazoline...	1	7
Règlements concernant la vente du saumon en conserves...	4	11
Sir George Foster fait une déclaration importante...	3	9
Sir R. Borden et le cabinet de guerre impérial...	4	6
Suppression des grèves pendant la guerre...	3	1
Conservation—	1	3
Culture payante...	3	12
Incendies au Canada...	1	5
Lots vacants...	4	11
Ministère de la guerre britannique et les chaussures...	4	11
Plus de platine pour les bijoux...	1	8
Une semaine de campagne contre les incendies...	3	11
Contrôleur du combustible—	3	11
Déficit dans les stocks de gazoline...	3	11
Enorme économie réalisée...	3	11
Etablissements qui auront du combustible...	5	5
L'interdiction des automobiles le dimanche est levée...	2	1
Maintien de l'interdiction des promenades en auto le dimanche...	1	3
Moyens énergiques pris en Grande-Bretagne...	2	5
Production du charbon aux Etats-Unis...	3	11
Production du charbon en 1918...	1	7
Réglementation de la vente de la gazoline...	5	10
Restriction de l'emploi de l'antracite...	2	3
Directeur de l'Information publique—	4	3
Duplicité allemande et la "paix" roumaine...	4	3
Douanes, ministère des—	1	6
Importation des liqueurs...	2	8
Pour arrêter l'importation de certains automobiles...	5	1
Recettes des douanes canadiennes...	5	1
Emprunt de la Victoire—	5	1
Appel du premier ministre...	5	1
Lancé sous les plus heureux auspices...	5	1
Prospectus de l'emprunt...	4	3
Fermes expérimentales—	1	7
Pour stimuler la culture du lin...	2	5
Résultat direct d'après le dernier rapport...	5	8
Immigration, ministère de l'—	2	5
Comparaison de chiffres sur l'immigration...	5	8
Une occasion pour le Canada et ses forces hydrauliques...	3	2
Intérieur, ministère de l'—	5	6
Avances de grain aux colons pauvres...	5	1
Comment les sauvages ont accru le rendement de leurs récoltes...	4	11
Commission de géographie: une lettre du général Leman...	3	8
Cultivateurs cherchant à éviter le remboursement...	1	2
Division forestière—bois canadien dans la construction...	3	4
Importante source de revenus...	5	7
Exposition des produits chimiques à New-York...	5	5
Le bureau des forces hydrauliques et ses fonctions...	2	8
L'épingle pour la construction des avions...	1	4
Les animaux du jardin zoologique mis au pain noir...	3	6
Noms géographiques des montagnes de l'Ouest canadien...	1	2
Observatoire en Colombie-Britannique...	2	1
Réserves pour la conservation des oiseaux sauvages...	2	1
Justice, ministère de la—	2	1
Nouveau directeur de la sûreté publique...	4	9
Loi contre le désœuvrement—	1	1
Texte de l'arrêté en conseil...	4	9
Loi des mesures de guerre—	4	9
Associations illégales...	5	3
Le désœuvrement est prohibé par la loi...	5	10
Le gouvernement s'empare des gisements de chrome...	2	7
Les chèvres admises en franchise...	4	6
Mission de guerre canadienne...	5	12
Nomination d'un directeur de la sûreté publique...	1	3
Ordonnances concernant les publications de l'ennemi...	5	4
Loi du service militaire—	5	3
Arrêté en conseil accorde une certaine latitude...	4	9
Arrêté en conseil concernant les Mennonites...	5	3
Le désœuvrement est prohibé par une loi...	5	3
Les Doukhobors ne sont pas exemptés...	5	10
Les patrons doivent fournir des avis d'exemption distincts...	2	7
Les tribunaux et l'influence indue...	4	6
Prolongement de la période d'exemption pour les cultivateurs...	5	12
Punitions sévères pour ceux qui cachent les déserteurs...	1	3
Réponses à donner aux questionnaires...	3	2
Milice, ministère de la—	3	2
Affiliation des unités d'après un nouveau plan...	1	4
Avis important aux parents des soldats...	1	1
Bataillon canadien français de "Tanks"...	3	1
Bataillons de garnison en groupes territoriaux...	2	2
Département des dames auxiliaires organisé...	2	5
Les Canadiens décrochent sept nouvelles Croix Victoria...	5	6
Les honneurs gagnés par Kingston...	2	3
Ont causé la brèche...	3	5
Ordre de la milice ne force pas les officiers à aller outre-mer...	5	12
Parents des soldats tués, etc.	3	11
Quatrième anniversaire du débarquement des Canadiens en Anglet.	2	7
Sir Arthur Currie garde le commandement...	1	8
Soldats canadiens dans l'armée américaine...	1	2
Une lettre du major général Watson...	4	5
Valeur des troupes canadiennes...	4	5
Mines, ministère des—	5	9
Enquête des combustibles canadiens...	4	6
Production minérale au Canada...	3	12
Ministère de l'Information britannique—	3	5
Cabinet de guerre impérial de Londres...	2	3
Evasions de soldats canadiens des camps allemands...	3	5
L'Empire plus solide que jamais...	2	3
Ministre de la Milice d'outre-mer—	2	3
Appréciations de la presse anglaise sur une victoire canadienne...	2	3

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1918

[Suite de la page 11.]

	N°	Page
Ministre de la Milice d'outre-mer— <i>Suite.</i>		
Officiers canadiens dans l'armée anglaise	1	4
Permutation d'officiers des bataillons forestiers	3	12
Ministre de la Milice d'outre-mer—		
Les devoirs de la mission	4	8
Personnel de la mission canadienne aux États-Unis	3	7
Monnaie royale—		
Part prise aux travaux de la guerre	4	4
Recherche du platine en Colombie-Britannique	3	5
Postes, ministère des—		
Conservation aux magasins du service postal	3	6
Service postal pour Mackenzie	3	12
Propositions allemandes—		
Sir George Foster fait une déclaration importante	3	9
Recherches scientifiques et industrielles—		
Distribution des allocations	2	6
Expérience pour la fabrication des briquettes	2	5
Expérience concernant la distillation de la paille	3	6
Membres de la commission	3	11
Rapport couvrant une variété de sujets	2	6
Une occasion pour le Canada et ses forces hydrauliques	5	8
Rétablissement civil des soldats—		
La rééducation des soldats mutilés	5	3
Le "trouper" Mulloy à l'emploi du gouvernement	3	1
Maisons dans les Laurentides pour les soldats malades	3	8
Métiers enseignés aux mutilés de la guerre	1	5
Pensions et allocations aux mutilés militaires en apprentissage	2	8
Reconnaissance officielle de l'université Khaki	2	1
Secrétariat d'Etat—		
Archives—		
Lettre au lieutenant-col. Doughty, C.M.G.	3	6
Censeur en chef—		
Nouvelle liste de publications interdites	3	2
Plusieurs détachements sont arrivés de l'autre côté	5	9
Près de 5,000 soldats de retour	2	1
"Western Clarion" prohibé	5	5
Service civil—		
Examens fixés au 15 novembre	3	6
Service national—		
Chiffres éloquentes de l'enregistrement	3	12
Étudiants de Glace-Bay à l'œuvre	3	8
Service Naval, département du—		
Collège naval à Esquimalt	2	8
Les perspectives n'ont jamais été meilleures pour les pêcheries	5	9
Œufs de poissons pour la pisciculture	5	5
Organisation complète d'un service aérien	2	5
Poisson en conserve au Canada	2	4
Prise de poisson évaluée à un demi-million d'augmentation	5	3
Programme naval du gouvernement canadien	3	5
Résumé des règlements concernant la pêche au homard	2	4
Service des levés hydrographiques	1	6
Valeur des pêcheries en 1917	3	4
Travail, ministère du—		
Division du coût de la vie—		
Les provisions de denrées au-dessus de la moyenne	4	10
Provisions accumulées dans les entrepôts frigorifiques	4	6
Statistiques des denrées alimentaires	4	10
Stocks de denrées alimentaires en entrepôt	4	10
Explication des nouveaux règlements sur l'élévation du coût de la vie	3	7
Fraternité internationale des forgerons en appel	5	2
Jugement de la Commission des appels ouvriers	5	2
La commission d'appel modifie la décision du conseil de conciliation	5	2
Patrons et unions s'accordent pour condamner les grèves en temps de guerre	4	9
Portée plus grande donnée aux règlements sur le coût de la vie	1	6
Revue de la situation industrielle	4	12
Suppression des grèves pendant la guerre	3	1
Vers la Victoire—		
Appel du premier ministre de France	1	4

LE PAIN ALLIÉ

Il continuera d'être obligatoire même si la paix est déclarée.

L'insuffisance de la dernière récolte de blé, jointe à la nécessité impérieuse de tenir les engagements que nous avons pris envers les Alliés de leur expédier certaines quantités de blé et de farine, font une obligation à tous les Canadiens de continuer à se servir du "Pain allié", qui comporte l'emploi de vingt pour cent de substituts du blé. Si la paix survenait, nos obligations de ce côté n'en seraient qu'augmentées pendant une certaine période, à cause des besoins pressants de certains neutres, dont la situation est pire que celles des

puissances centrales. La Commission des vivres du Canada a défini dernièrement les substituts du blé qui sont au nombre de quatre: l'avoine, l'orge, le maïs et le seigle. Chaque consommateur doit dorénavant acheter un livre de ces substituts chaque fois qu'il achète quatre livres de farine.

Cette ordonnance permet d'avoir en mains 100 livres de farine par famille, ou autrement dit une provision équivalente aux besoins de 60 jours. Cependant, il est permis d'en avoir 200 livres ou la provision de 200 jours, aux cultivateurs qui auraient récolté leur propre blé et l'auraient fait moudre par un meunier, ou l'auraient échangé avec lui; ainsi qu'aux familles demeurant à une distance de plus de cinq milles d'un moulin à farine ou d'un marchand licencé.

Il est défendu de nourrir le bétail ou la volaille avec du blé pouvant être moulu ou un mélange en contenant, ex-

L'EXPOSITION DES TROPHÉES DE GUERRE CANADIENS ENTRETIENT LES BONNES RELATIONS

Plus de trois millions de personnes ont visité l'exposition canadienne aux États-Unis depuis le printemps.

Aide à l'Emprunt de la Liberté.

Un des moyens les plus efficaces, employés par le gouvernement dans le but de promouvoir des relations amicales entre le Canada et les États-Unis et pour faire connaître en même temps les exploits des Canadiens au cours de la guerre, a été l'exposition des trophées de guerre canadiens, collectionnés par le ministère des Archives. Depuis le printemps dernier, plus de trois millions de personnes ont visité les expositions et 200,000 personnes ont souscrit à l'emprunt de la Liberté au milieu des souvenirs de guerre canadiens. Le 28 mars dernier, l'honorable Martin Burrell fit l'ouverture de la campagne du troisième emprunt de la Liberté et une semaine plus tard, le président des États-Unis prononça son fameux discours au même endroit. La population de Maryland fournit les décors pour l'exposition qui coûtèrent au moins \$65,000. Au bout de trente jours, l'entrée avait dépassé cette somme et 200,000 personnes avaient acheté des bons. Les trophées furent transportés de Baltimore à San-Francisco, où il y eut 175,000 visiteurs en une semaine; à Los-Angeles on compta 225,000 visiteurs en huit jours. Chicago dépassa tous les records en septembre, où un million neuf cent soixante et quinze mille personnes visiteront l'exposition en 14 jours. Le 6 septembre était la journée du Canada. Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable N. W. Rowell et sir Edmund Walker représentaient le Canada. Ce jour-là, l'assistance fut de 283,000.

D puis, la collection a été divisée; une partie est envoyée vers le sud et l'autre vers les états de l'ouest. On compte qu'à la fin de la tournée, pas moins de vingt millions de personnes auront vu ces trophées. Les dépenses de ces expositions sont au compte des États-Unis.

Une collection supplémentaire a été envoyée sur la côte du Pacifique. L'exposition est actuellement à Winnipeg. De Winnipeg, elle sera transportée à Regina, Calgary et autres endroits, et de là à Vancouver.

Les expositions au Canada ont déjà rapporté \$25,000 à la Croix-Rouge et on s'attend à ce que la tournée dans l'ouest donne de bons résultats.

cepté si ce mélange a été récolté tel quel, à condition qu'il ne contienne pas plus du quart de blé. Les ordonnances nos 31 et 40 sont rappelées par la présente.

LES MÉNAGÈRES ET LES PROVISIONS DE SUCRE

Il y a encore de petits approvisionnements chez les particuliers et on n'économise pas la seconde cuillerée.

Au cours d'une déclaration sur le problème de la distribution du sucre, le président de la Commission canadienne de ravitaillement, M. Henry B. Thomson, dit:

"Depuis le mois de mai dernier, alors que l'emploi du sucre au Canada a été rigoureusement limité, les manufacturiers, fabricants de bonbons, restaurants, maisons de pension et grands consommateurs ont agi loyalement et se sont soumis à la réglementation de la Commission canadienne de ravitaillement.

"Il faudra approximativement 300,000 tonnes de sucre au Canada pour l'année 1918. Sur ce total, 12,000 tonnes seulement seront employées par l'industrie de la pâtisserie. Si la Commission de ravitaillement rendait une ordonnance fermant les fabriques, elle désorganiserait l'industrie et priverait de leur gagne-pain des centaines de personnes.

"Si on voulait, chez soi, ne pas mettre une "deuxième cuillerée" de sucre dans son thé ou son café, on économiserait 50,000 tonnes de sucre dans l'année. Cette quantité représente plus de quatre fois celle qui est allouée aux manufacturiers de pâtisserie. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait l'économiser.

"En dépit de l'ordonnance rendue le 15 septembre, il y a lieu de croire qu'un grand nombre de personnes amassent du sucre chez elles. Dans certains cas, la quantité est faible, mais quand on la multiplie par le nombre des foyers canadiens cela fait une quantité énorme, au total. Peut-être aussi y a-t-il passablement de gaspillage qui, si chacun y mettait un terme, rendrait la situation meilleure.

"Il appartient maintenant au consommateur de seconder la Commission de ravitaillement, comme les manufacturiers l'ont fait. Il y aura alors du sucre en abondance pour tout le monde."

Maïs et blé américain.

On estime maintenant, d'après une compilation semi-officielle, à 2,600 millions de boisseaux la récolte prochaine du maïs aux États-Unis; c'est une diminution de près de 400 millions de boisseaux sur les premiers estimés. Par contre, les récoltes de blé laissent prévoir une augmentation sensible, soit 328,000,000 de boisseaux pour le blé du printemps, une augmentation de 21 millions de boisseaux sur les prévisions d'il y a un mois.

La récolte totale du blé aux États-Unis donnera en toute probabilité 900,000,000 de boisseaux.

L'argent en banque paye 3 pour 100 d'intérêt; l'argent prêté au gouvernement rapporte 5½ pour 100; le choix est facile à faire.

LES ALLEMANDS RETRAIENT, EN AVANT L'EMPRUNT! ACHETEZ DES BONS DE LA VICTOIRE!